Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 94 (1958)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pq 10421 396 Reprinted a. Schweiz. Beilage separat

MONTREUX 11 JANVIER 1958 XCIVe ANNÉE — N° 1

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

SCHWEIZERISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Partie corporative

Pour l'an nouveau

Chers collègues,

L'année qui vient de s'achever a connu, malgré nos souhaits et malgré les vœux qui nous ont été adressés, des heures sombres à côté des heures claires, des peines aussi bien que des joies, des déceptions et des satisfactions.

Faut-il alors se dire « A quoi bon ? », se refuser à espérer ? Je ne le crois pas car, bien souvent, c'est de nous-mêmes que sont venues d'abord ces déceptions, ces peines ; de nous-mêmes qui avons trop attendu des autres et qui n'avons peut-être pas su donner tout ce qui était en nous.

Sachons donc tirer la leçon des mois écoulés et regarder, malgré tout, avec courage et confiance vers l'avenir.

C'est pourquoi, de tout cœur, je vous souhaite, chers collègues, une bonne, une heureuse nouvelle année.

Que 1958 vous soit doux et clément, à vous, à vos familles, aux enfants qui vous sont confiés.

Que 1958 soit une année faste pour vos sections et pour notre école populaire.

Que 1958 voie le succès grandissant de notre journal, dont les rédacteurs, nos amis Chabloz et Willemin, ont droit à toute notre gatitude.

Que 1958 voie se renforcer l'heureuse collaboration entre tous les collègues de Suisse romande au sein de la Commission des moyens d'enseignement.

Que 1958 enfin, l'année du congrès de la SPR, témoigne d'une façon éclatante de la vitalité de notre chère association.

Ce congrès de 1958, nos collègues genevois et notre collègue Rebetez, rapporteur général, le préparent avec le plus grand soin. A votre tour, chers collègues, participez à sa réussite :

en lui réservant vos journées des 30, 31 mai et 1er juin prochains ;
en étudiant et en méditant le sujet « L'école et le monde moderne » qui y sera discuté.

Par votre intérêt, par votre participation active au congrès, vous montrerez que l'école et ses maîtres, loin de s'isoler du monde actuel, loin de se confiner dans un immobilisme béat, font preuve d'un sain réalisme, savent évoluer et s'adapter aux temps nouveaux et veulent préparer les jeunes à cette vie de demain qui sera la leur.

Au nom du comité central de la SPR

A. Neuenschwander
président

EDUQUER LES YEUX OUVERTS

par le Dr G. Richard

Traitant de la psychanalyse dans ses rapports avec l'éducation, l'auteur a voulu aider parents et éducateurs en leur révélant, par l'expérience, la vie inconsciente de l'enfant.
Un volume de 176 pages, format 13,5 × 22 cm., broché sous couverture illustrée en couleurs. *Fr. 9.85*

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA FORÊT

par J.-B. Bavier et A. Bourquin

C'est pour défendre la forêt, pour l'illustrer et retracer son épopée que ce livre a été rédigé.

Il ne s'adresse donc pas seulement aux spécialistes, mais au grand public des amis de la forêt.

Publié par la « Société forestière Suisse », cet ouvrage se présente comme suit : format 15 × 21 cm., 272 pages de textes avec nombreux tableaux, schémas et croquis, 32 pages de hors-texte en hélio, 3 cartes hors-texte en couleur, broché sous couverture illustrée en couleurs acétatée. *Fr. 19.-*

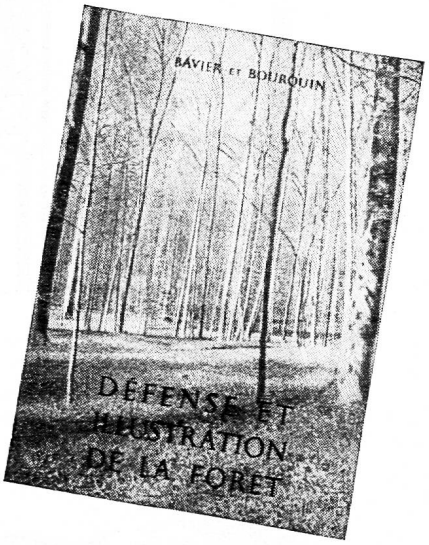

P A Y O T L A U S A N N E

VAUD

Vœux

Chers collègues,

A tous mes vœux de santé, de bonheur, d'enthousiasme, à tous mes souhaits pour que vos élèves soient heureux et que votre classe soit une grande famille pour laquelle vous ayez plaisir à travailler à tous ces vœux, permettez-moi d'en ajouter un pour le présent : j'aimerais qu'aujourd'hui, ou pendant cette semaine, vous lisiez les nombreux rapports contenus dans cet « Educateur ». Aucun d'entre eux n'est inutile, aucun n'a été rédigé par quelqu'un qui se moque de vous. Tous ces collègues, au contraire, essaient de vous défendre, de vous aider. Consacrez-leur donc un instant, c'est une gentillesse que vous leur devez.

Merci et bonne année. R. P.

SVTM et RS : Cours de reliure

Le cours qui doit débuter mercredi 15 janvier à 18 h. 30 se donnera au Collège des Croix-Rouges, troisième étage. Pour les détails, consulter l'« Educateur » du 14 décembre. SVTM et RS.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SPV

Convocation

Restaurant du Grand-Pont (anc. Bock)

Samedi 18 janvier à 14 h. 30

1. Appel.
2. Procès-verbal dernière séance.
3. Comptes et nomination d'un vérificateur.
4. Réadmissions et admissions membres honoraires.
5. Rapports :
   Commissions : Gr. pédagogique ; Presse ; Croix-Rouge Jeunesse ; Projection fixe.
   Assurances : SVSM ; Mutuelle Vaudoise accidents.
   Délégations : Fédération des fonctionnaires ; Centrale de documentation ; Commission d'information et de documentation pédagogique ; Commission consultative pédagogique de l'enseignement primaire ; Commission paritaire ; Commission disciplinaire ; Caisse de pensions ; Ecole Pestalozzi ; Ecole Les Mûriers ; Commission romande de projection fixe ; Commission cantonale cinéma scolaire ; Emissions radio-scolaires ; Commission OSLJ ; Cadet Roussel et Ecolier romand.
6. Communications et proposition du Comité central.
7. Proposition des sections.
8. Propositions individuelles.

N.B. - Ce communiqué tient lieu de convocation.

Comité central SPV et Conseil d'administration Caisse de Secours et d'Invalidité SPV.

Deuxième congrès annuel de la Société pédagogique vaudoise

SAMEDI 25 JANVIER

Maison pulliérane : 9 heures

Ordre du jour :

I. Assemblée de la Société coopérative Caisse de secours et d'invalidité :

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Rapport des vérificateurs des comptes.
4. Budget et cotisation.
5. Propositions individuelles.
6. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
7. Election de deux membres du Conseil d'administration.

II. Assemblée générale SPV :

1. Procès-verbal.
2. Rapport des vérificateurs des comptes.
3. Budget et cotisation.
4. Discussion du rapport du comité central.
5. Rapport « Discipline ».
6. Rapport « Loisirs ».
7. Propositions individuelles.
8. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
9. Election de deux membres du Comité central.

N. B. — En vue de l'élection de deux membres du C.C. au scrutin secret, veuillez vous munir de votre carte SPR.

12 h. 00 Apéritif. Invités et délégués.

12 h. 45 Repas (Maison pulliérane) servi aux invités, aux délégués et à tous les collègues inscrits. (Voir ci-dessous.)

14 h. 45 Partie culturelle :

1. **Chœur des Jeunes,** direction **A. Charlet.**
2. **Conférence de Pierre-Henri Simon,** professeur de littérature française à l'Université de Fribourg, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de lettres :

La mauvaise conscience dans la littérature contemporaine. (Camus, Sartre, Anouille, etc.)

Rappel. Nous rappelons que les propositions individuelles et les propositions des sections doivent parvenir au président André Rochat, Premier, au plus tard dix jours avant l'assemblée, soit jusqu'au 15 janvier.

Notre congrès : commentaires

Pully : Pour la deuxième fois nous avons choisi cette jolie cité. Solution de facilité, penseront certains collègues. Il n'en est rien. C'est tout simplement la meilleure solution trouvée après étude d'autres possibilités, Beaulieu, Renens, etc. Aussi est-ce à nouveau dans la belle Maison pulliérane que nous vous attendons le samedi 25 janvier 1958. Le congé officiel vous est accordé par le Département, sous réserve que vous en in-

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : *Pour l'an nouveau.* — **Vaud :** *Vœux.* — *SVTM et RS : Cours de reliure.* — *SPV : Convocation.* — *Deuxième congrès annuel de la SPV.* — *Notre congrès : commentaires* — *Rapport du président sur l'activité du comité central de la SPV en 1957.* — *Rapport du Groupe pédagogique.* — *Commission de presse 1957.* — *Commission Croix-Rouge de la jeunesse SPV.* — *Rapport de la commission de la projection fixe de la SPV.* — *Collectivité SPV de la Société vaudoise de Secours mutuels.* — *Rapport sur l'assurance contre les accidents de la Collectivité SPV.* — *Rapport du délégué SPV à la Fédération des Sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud et à la Commission paritaire.* — *Rapport de la commission de la centrale de documentation scolaire pour l'année 1957.* — *Commission disciplinaire.* — *Rapport des délégués SPV à la Caisse de retraite.* — *Ecole Pestalozzi, Echichens.* — *Les Mûriers, Grandson. Cinéma scolaire (1957).* — *Rapport sur l'activité de l'Oeuvre suisse pour les lectures de la jeunesse (OSL).* — *Rapport sur l'activité de la commission locale des émissions radio-scolaires de Lausanne, année 1957.* — *Cadet Roussel et Ecolier romand : Rapport d'activité 1957.* — *Nouveau communiqué Educatrice des petits.* — *Avenches - Gymnastique.* — *Cours à ski de l'AVMG.* — **Genève :** *Basket-ball.* — *Les distinctions se suivent...* — *Bientôt la fondue...* — *† J. E. Pellarin.* — **Neuchâtel:** *Cartel* — *Anniversaire. Encouragement.* — *Réforme de l'enseignement.* — *VPOD-SPN section du Val-de-Ruz.* — *Comité d'organisation du centenaire.* — *Echos de l'Ecole secondaire.* — *Mise au concours.* — *Association cantonale neuchâteloise des Maîtres d'Education physique.* — **Jura bernois :** *Examens du brevet primaire.*

formiez votre commission scolaire. Le Département ne peut faire davantage. A vous d'apprécier ce geste et de venir nombreux (l'an dernier nous étions plus de 800) manifester votre attachement à notre société, émettre des vœux et des critiques.

Partie culturelle : Une nouvelle fois le « Chœur des Jeunes », sous la direction de A. Charlet, viendra vous ravir avec un programme de choix. Ce chœur, où chantent de nombreux collègues, n'a plus besoin d'être présenté : sa renommée est extraordinaire.

Quant à la conférence, elle est toujours difficile à choisir. Trouver un sujet pour satisfaire des membres aussi divers que les instituteurs : des femmes, des hommes, des jeunes de 19 ou 20 ans et des « légèrement moins jeunes » de 50 ou 60 ans, des scientifiques, des littéraires.

Nous avons pensé que le sujet choisi pouvait attirer tout le monde, puisque, malgré ces goûts variés, aucun d'entre vous n'a le droit d'ignorer totalement la littérature contemporaine. Au moment où Camus, par exemple, se voit attribuer le prix Nobel, il sera intéressant d'entendre ce que nous en dira M. P.H. Simon.

Repas : Nous l'avons maintenu malgré les soucis qu'il nous donne. Nous avons accepté l'idée que ce repas, avec la présence de tous les collègues qui le désirent, est une partie indispensable de notre congrès. Nous comptons donc sur de nombreuses inscriptions. Le menu n'est pas très différent de celui de l'an dernier, mais le restaurateur ne nous propose que ce qu'il lui est possible de préparer. Il nous a promis que tout serait bien servi.

MENU

Vol au vent toulousaine
Consommé aux vermicelles
Carré de porc rôti
Haricots verts au beurre
Pommes château
Salade de saison
Vacherin glacé Chantilly

8 francs service compris.

INSCRIPTION AU REPAS

Pour vous inscrire, il vous suffit d'envoyer sur une carte postale votre nom, prénom et domicile, à Pasche Robert, Roseneck 12, Lausanne, jusqu'au 20 janvier. Pour que nous puissions prendre nos dispositions et améliorer ce qui n'a pas très bien marché l'an dernier, **nous n'accepterons aucune inscription le jour du congrès.** Les délégués des sections ne doivent pas s'inscrire.

L'heure : 9 heures. Nous avons fixé le début de notre manifestation de bonne heure pour que nous puissions discuter tranquillement et finir de bonne heure. Je suis persuadé que vous nous comprendrez. Que ceux qui sont dans l'impossibilité d'arriver assez tôt nous excusent. Nous les verrons à Pully avec plaisir, même s'ils ont un léger retard.

Conclusion : Notre congrès étant encore en « rodage » il faut que vous nous aidiez. Voilà pourquoi toutes ces choses devaient être dites une fois. Si vous m'avez compris, vous serez nombreux à Pully le 25 janvier *à 9 heures.*

R. P.

Rapport du président

sur l'activité du comité central de la Société pédagogique vaudoise en 1957

Comment caractériser cette année 1957, la 95e de notre association ? Si la foi est une ferme attente des choses que l'on espère, nous pouvons dire que ce fut une année de foi.

Sur le plan purement financier, une avance de 4 points de notre allocation complémentaire ; la revision de la loi sur la caisse de pensions se précise ; mais on parle d'un resserrement des finances tandis que les satellites tournent artificiellement sur nos têtes.

Sur le plan pédagogique, notre collaboration avec le Département de l'instruction publique semble assurée, pour l'arithmétique d'abord, puis le plan d'études dont le temps d'essai échoit en 1959.

Administrativement, une nouvelle loi sur l'instruction publique primaire est toujours sur sa base de lancement, prête au départ qui pourrait avoir lieu en 1958.

***

Ce rapport doit nous permettre de faire le tour du domaine SPV, à l'exclusion de la Caisse de secours dont le caissier parle ailleurs. Auparavant, permettez à votre président de vous donner quelques extraits d'une philosophie personnelle qui, en plus de la santé, lui a été utile durant deux années d'une intéressante activité :

Le président est un homme très occupé qui rencontre souvent plus occupé que lui.

Quand il s'agit d'obtenir quelque chose, le temps ne compte pas ; mais le temps ce n'est pas toujours de l'argent.

Une belle idée est née dans le cerveau d'un honnête homme. Cette idée s'effritera plus sûrement si la réalisation est confiée à ce même honnête homme.

Quand on redoute de s'opposer à une proposition, on peut toujours se déclarer entièrement d'accord sur le principe : cela n'engage à rien.

Celui qui attend 20 rapports (de section par exemple) doit s'estimer heureux s'il en reçoit 5 dans les délais, et 5 autres un peu plus tard.

Ce n'est pas au nombre de ses commissions qu'on mesure la force d'une association.

Nos membres et leur défense

En novembre, nous avons fêté les 90 ans révolus de notre alerte collègue Auguste Gaillard à Grandvaux. Nous sommes heureux de le féliciter encore ici.

Bien que ce soit un grand travail, nous sommes fiers de pouvoir aider nos collègues qui ont des difficultés professionnelles. Leur reconnaissance nous récompense largement. Mais, dans certains cas graves, il nous est difficile d'intervenir sans porter préjudice à notre association ; nous tenions à le redire ici.

Notre assurance protection juridique est une réalisation peu coûteuse, appelée à rendre de grands services en cas de poursuites pénales. C'est un indispensable complément à notre R.C. Pour le moment, la CAP n'est intervenue qu'une fois, ce qui est tout à votre honneur. Mais, sachant combien coûtent les tribunaux, il ne faut pas regretter l'argent mis de côté dans ce but. Rappelons que, contraitrement à ce qui a été écrit dans la circulaire, toute demande concernant l'assurance protection juridique, ainsi que la R.C. d'ailleurs, doit passer par le comité central.

Commissions et délégations

La machine SPV a de multiples rouages, tous nécessaires, dont nous devons assurer le bon fonctionnement. Nous remercions tous ceux qui s'y dévouent pour nous ; leurs rapports vous renseignent sur leurs activités auxquelles le comité central participe chaque fois qu'il peut.

Il faudrait citer tous ces organismes ; nous devons nous borner à ne parler que du Groupe pédagogique qui, s'occupant de tout ce qui touche à l'enseignement, nous permet de nous consacrer davantage aux questions corporatives : il est un de nos bras. Cette année, nous avons demandé un rapport à nos représentants à la Commission consultative pédagogique de l'enseignement primaire, à la Commission d'information et de documentation pédagogique et à notre déléguée à l'institution des Mûriers avec lesquels nous collaborons depuis quelques années à votre demande.

Est-il nécessaire de rappeler le travail efficace que Roger Gfeller a fait à la Commission paritaire et à la Fédération ? Nous devons hélas déplorer son départ qui est une grande perte pour nous. En le félicitant, nous songeons à cette bonhomie bien vaudoise avec laquelle il a su triompher des difficultés de sa tâche, et mériter la reconnaissance de tout le corps enseignant. Pierre Vuillemin, son successeur, saura reprendre le gouvernail : il a notre entière confiance car nous l'avons vu au travail. Robert Genton a quitté le Groupe pédagogique dont il fut un des premiers animateurs ; nous le remercions aussi en regrettant son départ ; bienvenue à Jean-Pierre Rochat qui le remplace.

Nos relations

Nous avons été en contact étroit avec la SPR dont nous dépendons, et qui nous envoie de temps en temps des questionnaires auxquels il n'est pas toujours facile de répondre. Nos rédacteurs Chabloz et Willemin ne nous refusent jamais rien ; ils nous ont même donné un Educateur à la taille de notre corporation qui nous a valu des félicitations : merci.

Il est toujours intéressant, et reposant, de fraterniser à l'occasion des diverses assemblées générales auxquelles nous sommes invités : Genève, Neuchâtel, Sion cette année ; séances de nos groupements autonomes, de la Guilde du travail, Société vaudoise des maîtres secondaires, exposition internationale de peintures d'enfants, etc. Notre bulletinier est allé aux journées internationales de Trogen, à la demande de la SPR.

Nous avons pu suivre toutes les manifestations de l'Ecole Pestalozzi et assister aux séances du comité. Nos collègues y célèbrent des Noëls exceptionnels avec leurs classes, dans l'ambiance cordiale et confortable que le directeur, M. Jacques Besson, a le grand mérite d'avoir créée. Mme Nicolier a pu, de son côté, entourer les jeunes filles des Mûriers et collaborer au comité de cette utile institution.

On nous a associés à l'inauguration de quelques bâtiments d'école, à toutes les manifestations de l'Ecole Normale. Grâce à l'amabilité du directeur, M. Zeissig, nous sommes de la maison où nous pouvons parler à cœur ouvert. Le bâtiment, construit vers 1900, va être rénové ; trop modestement à notre gré. Il faudrait qu'un bienfaiteur laisse son nom à la postérité en permettant de créer une fois l'édifice que le corps enseignant espère pour l'école vaudoise.

L'Eglise nous convie chaque année, à la cathédrale, à l'émouvante cérémonie de la consécration des nouveaux pasteurs, ainsi qu'au repas fraternel en fin de journée.

Nous avons eu de fécondes entrevues avec M. R. Tauxe, directeur du Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance, ainsi qu'avec l'Office médico-pédagogique vaudois que dirige le Dr René Henny. L'un de nous a suivi les séances de la Ligue pour la protection de la nature.

Votre président est allé à Fey parler avec M. Jaunin, député au Grand Conseil, qui nous avait tenus au courant de sa motion. Après avoir examiné les foins sur pied, nous avons évoqué le problème des écoles campagnardes et de leur corps enseignant.

M. Adrien Martin, chef de service, nous a reçus chaque fois que nous le lui avons demandé ; il intervient souvent en faveur de nos malades ce dont nous lui sommes reconnaissants ; il nous invite au Château pour la remise des brevets spéciaux, cette année c'était pour les nouveaux maîtres de primaire supérieure.

Relations aussi avec M. Ch. Sollberger, chef du Département des finances ; avec M. Ed. Décorvet, chef de l'Office du personnel qui nous donne rapidement, et aimablement, tous les renseignements que nous lui demandons. La sous-commission paritaire nous a entendus au sujet du classement des maîtres de primaire supérieure passant à l'enseignement secondaire. Aux Retraites populaires, M. E. Décastel, chef de service, nous aide à démêler tous les problèmes de nos retraités.

Très occupé par la présidence du Conseil d'Etat, notre chef, M. Pierre Oguey, a tout de même pu nous recevoir, et nous recevra encore prochainement, pour débattre des problèmes pédagogiques et corporatifs. C'est bien là, en définitive, que toutes nos grandes préoccupations peuvent être exposées, puis épaulées en vue de leur réalisation.

Comme vous voyez, nous avons des relations étendues grâce auxquelles nous débordons largement du domaine strictement matériel et corporatif. C'est notre fierté de vous représenter dans des milieux si divers où le corps enseignant est toujours très estimé.

Quelques-unes de nos préoccupations

A. Problèmes pédagogiques

Le plan d'études reste une grande préoccupation dans toutes les sections et au Groupe pédagogique. Répondant favorablement à notre désir de collaboration, M. Oguey est entré franchement dans le jeu, nous aussi, à l'occasion de l'arithmétique. Les rapports des sections ont été étudiés de part et d'autre ; une commission paritaire en tirera des conclusions en vue de la mise sur pied du programme définitif et des futurs manuels de calcul. Nous ne pouvons que nous réjouir d'être ainsi admis à créer nos instruments de travail, de participer encore plus étroitement à l'élaboration de nos manuels.

Quelques manuels sont apparus cette année : géographie de l'Europe, dessin technique, chant, expériences, histoire biblique pour le degré inférieur, sans oublier « Présences », qui succède aux « Clartés matinales », et que l'Eglise nous a donné. Enfin, un manuel de dessin dont on a déjà beaucoup parlé. Si les maîtres de dessin ont eu tout de suite quelque chose à dire, nous autres non spécialistes attendons de voir à l'usage ce que vaut réellement le travail de notre ancien collègue Apothéloz. La présentation du manuel a été généralement très appréciée lors des conférences extraordinaires, nous en avons eu d'heureux échos. Si notre Educateur comporte une tribune libre où chacun a le droit de s'exprimer, il faut nous en réjouir ; en souhaitant toutefois que, tout en restant objectifs, nous réservions la forme percutante pour des tirs spéciaux et indispensables. Dans un souci constructif, c'est bien son rôle, le C.C. a obtenu des maîtres de dessin l'assurance d'une utile

collaboration pour l'avenir, ce qui est de nature à nous réjouir tous.

Le congrès romand aura lieu à Genève, du 30 mai au 1er juin 1958. On travaille ferme au bout du Léman en vue de cette manifestation. Si on a un peu boudé aux questionnaires, trop bien faits, les travaux n'en continuent pas moins pour présenter le vaste sujet de la discipline, des loisirs et des relations famille-école, le tout en fonction de ce monde moderne qui nous oblige à reposer tous les problèmes. En ce qui nous concerne, c'est sur la discipline et les loisirs que nos rapporteurs passent leurs vacances de fin d'année, en vue du *congrès de Pully,* le 25 janvier. Chers collègues... voir une des pensées du début. Mais un grand merci à ceux qui nous ont répondu.

L'*Office médico-pédagogique* a constitué une commission à laquelle nous collaborons directement. En plus d'articles pour l'Educateur, nous ambitionnons de vous aider à résoudre les problèmes pédagogiques qui vous préoccupent, les difficultés que vous rencontrez dans votre travail, les cas d'élèves difficiles qui vous désarment. Il faudra nous signaler ces choses si vous voulez que la Commission essaie de vous répondre.

Des *cours de perfectionnement* sur l'enseignement du français, de l'histoire, des sciences, etc., sont envisagés par le Groupe pédagogique. Le Département en a admis le principe. De votre enthousiasme dépendra leur réussite.

A notre demande, l'*horaire des élèves de 3e année* (1re int.) a été rétabli, dans les villes, avec le dégrèvement de 2 heures durant le semestre d'été.

La *pénurie de maîtres* se fait toujours sentir, bien que, du côté féminin, la crise semble, nous dit-on, toucher à sa fin. Les maîtres qui, sans préparation pédagogique suffisante, voire sans préparation du tout, sont brusquement lancés dans la mêlée ont le mérite de rendre service. J'ai même lu dans quelque endroit qu'un garçon de 15 ans, si j'ai bonne mémoire... Soyons sérieux. Nous pouvons nous réjouir des succès remportés par nos jeunes collègues et les en féliciter. Il y a toutefois quelques échecs, heureusement rares, qui nous préoccupent : le public qui les juge ne fait pas toujours la discrimination qui s'impose. Nous voulons dire aussi un mot de reconnaissace et un salut amical à tous nos retraités qui ont repris du travail.

L'*école primaire* subit les contre-coups de l'élargissement de l'enseignement secondaire. Il est déjà temps de se demander où l'on va et de repenser le problème de nos classes du degré supérieur, de l'orientation scolaire de tous les élèves. Deux citations d'un rapport paru en 1956 dans le Jura bernois nous paraissent pertinentes, venant d'un inspecteur des écoles secondaires et d'un préposé à l'office d'orientation professionnelle :

« Il n'existe pas, en effet, de plus grande erreur psy-
» chologique que de vouloir introduire, puis maintenir,
» un enfant dans une école qui ne lui convient pas. Non
» seulement les pédagogues, mais les psychologues et
» les médecins mettent en garde contre le danger de
» placer un enfant dans un milieu scolaire qui n'est pas
» fait pour lui. »

« Qu'il est plus réconfortant de rencontrer les jeunes
» gens venus de l'école primaire, avec un bagage plus
» humble, mais dont les connaissances, sans être éten-
» dues, sont précises, que des êtres douloureux, déjà
» blessés par la vie, qui ont butiné vainement tant de
» science, qui n'ont que des bribes de savoir et dont la
» formation intellectuelle a des lacunes profondes, dif-
» ficiles à combler au terme d'une scolarité inféconde... »

Ce ne sont que des citations, mais qui nous montrent tout de même une des faces d'un grand problème ; celui-ci devra être repris avec la largeur de vue que l'enfant peut attendre de nous, et dans un contact très étroit entre tous les responsables de l'enseignement dont nous sommes.

B. Problèmes corporatifs

Après la revalorisation de nos salaires, il pouvait nous sembler que tous les problèmes matériels étaient résolus et que nous n'aurions à nous pencher que sur des préoccupations pédagogiques. Il n'en fut rien et, dans un contact étroit avec notre délégué Roger Gfeller ainsi qu'avec le comité de la Fédération, nos efforts se sont orientés vers les buts que vous nous aviez fixés.

Il nous est agréable de dire notre gratitude aux responsables de notre Fédération : à son président, Camille Freymond, que nous félicitons pour ses 10 ans d'activité débordante ; à son secrétaire général, Alfred Margot, auquel nous recourons souvent ; nous l'avons fait notamment pour un de nos collègues victime d'un accident douloureux ; à son vice-président, Marcel Post, grand spécialiste de nos retraites.

La *revision de la loi sur la Caisse de pensions* fut le grand travail de l'année ; sa réalisation sera un des principaux objectifs du nouveau comité SPV. Mais nous considérons comme un succès le fait que toutes nos revendications figurent dans le mémoire transmis au Conseil d'Etat par la Fédération, et dont Roger Gfeller parle dans son rapport. Grâce aux arguments péremptoires qui étayent ainsi nos demandes, et nonobstant les difficultés financières que nous n'ignorons pas, nous attendons des instances supérieures qu'elles donnent satisfaction, non seulement à notre association, mais à l'ensemble des fonctionnaires. Dans ce but, nous faisons confiance aux spécialistes des calculs puisque nous avons la certitude que le coefficient humain ne sera pas négligé.

Nous avons demandé que l'article 16 puisse être revu immédiatement : en effet, il bloque pendant une année, pour nous 15 mois, le 92 1/2 % de toute augmentation de salaire ; le coup est encore plus sensible quand il s'agit des allocations censées suivre la hausse du coût de la vie ; ce même article fait peser sur nos « plus de 55 ans » une lourde hypothèque, le payement de la réserve mathématique.

C'est, en définitive, sur ce dernier point qu'un allègement pourrait intervenir avant la revision complète de la loi ; un espoir qui peut déjà nous réjouir.

Nos *salaires,* les retraites aussi, seront majorés de 2,25 % pour que le pouvoir d'achat soit maintenu, ce qui est statutaire et régulier. Cela ne signifie pas que nous nous réjouissions d'une situation qui ne dépend pas de nous et que nous subissons. Depuis 10 ans, heureusement, le Statut nous aide à suivre cette courbe ; s'il nous donne confiance, il ne nous empêche pas de scruter l'horizon avec un sentiment difficile à préciser.

En application de l'art. 56, notre salaire doit être payé tous les mois au moins, avec remise ou présentation d'un décompte. Vous nous avez donné le mandat pour que nous demandions à l'Etat de se conformer à cet article ; à la suite de la nouvelle répartition des charges entre l'Etat et les communes, une bonne partie de nos membres attend avec plus d'impatience les « augmentations » pour vivre mensuellement. D'autre part, il est normal que nous soyons renseignés, au moins à chaque changement, sur les montants que nous touchons.

M. Oguey a compris nos arguments et nous a appris, le 4 avril, que notre vœu pourrait être réalisé dans un avenir pas très éloigné. Toutefois, il nous informait le

11 novembre que la question se révélait plus compliquée qu'il n'y paraissait au premier abord, mais qu'elle continuait à être étudiée d'entente avec l'Office du personnel. Nous avons nous-mêmes pris contact à ce sujet avec M. Décorvet. Attendons.

Classification et compléments de salaire. L'assemblée des délégués nous avait demandé d'étudier la question de notre classement dans le sens d'une amplitude plus grande, ce qui est légitime. Les maîtres de primaire supérieure sont intervenus eux-mêmes en ce qui les concerne, puis nous ont confié leurs revendications. C'est donc pour l'ensemble du corps enseignant que nous avons fait nos premières démarches sous la forme de travaux d'approche. La clairvoyance de Gfeller nous a été utile, et nous ne regrettons pas ces heures d'Ouchy, prises sur les vacances, où nous avons dû prendre des responsabilités de navigateurs par temps difficile. Tout en gardant le cap vers une terre qu'il faudra atteindre, nous avons convenu de mouiller d'abord dans l'île encore en partie vierge des « compléments ».

M. Jaunin, député au Grand Conseil, nous avait en effet informés, à fin mai, du dépôt de sa motion visant à retenir le corps enseignant à la campagne, par des compléments de salaire, comme cela se fait dans d'autres cantons. La réalisation de cette idée pouvait, sans toucher au classement, donner à des nombreux collègues une satisfaction plus immédiate. Elle entrait dans la ligne de conduite fixée par une assemblée des délégués, et demandant que nous nous préoccupions autant de ceux qui restent en dehors des centres que de ceux qui y vivent. Aussi, la SPV se devait-elle d'appuyer le motionnaire pour retenir à la campagne des éléments intéressants et agir ainsi en faveur de l'école.

Nous mîmes sur pied un projet d'une réalisation simple, qui fut approuvé par les délégués réunis en assemblée extraordinaire : servir des compléments au corps enseignant qui reste à la campagne plus de 5, 10 ou 15 ans. Le projet devant incessamment être présenté à M. Oguey, nous n'en dirons pas plus ici.

Parallèlement, nous avons repris la question jamais résolue des *compléments* dits *« citadins »* que nous n'avons cessé de réclamer. Nous avons accepté la position-clef du « Secrétaire I » à la condition que soient maintenues les prestations légalement acquises et justifiées. Nous devons reconnaître que, pour autant que cela ne leur coûte pas trop cher, nos collègues de la campagne sont maintenant mieux logés. Mais nous sommes tous d'accord que c'eût été un marché de dupes si nous avions abandonné le droit au logement en nature ou en espèces, en abandonnant du même coup les justes compléments basés sur la cherté des loyers et de l'existence. Nous attendons, et le nouveau comité y veillera, que la nouvelle loi primaire ne nous oublie pas définitivement sur ce point. Nous ne voulons pas manquer de remercier les autorités communales qui ont fait droit, quelques-unes encore partiellement, aux demandes de nos collègues.

Pour finir

Sans vous dire le nombre de nos séances et entrevues, des lettres, rapports et requêtes — il ne faut pas effrayer les deux nouveaux membres du comité — je remercie mes collaborateurs. C'est ensemble que nous avons travaillé, avec des caractères heureusement différents, mais tous unis vers un même but : Alfred Marguerat, vice-président et caissier sortant ; Robert Pasche, bulletinier ; Marguerite Nicolier, secrétaire I, et Pierre Badoux, archiviste et secrétaire aux procès-verbaux. A vues humaines, nous serons tous à Pully, le 25 janvier prochain, prêts à répondre à vos questions.

En vous remerciant de nous avoir fait confiance, je formule des vœux pour l'avenir de notre belle association.

Morges, le 1er janvier 1958.

Au nom du comité central SPV,
le président sortant :
Benjamin Jotterand.

Rapport du Groupe pédagogique

Fin d'année, l'occasion de jeter un coup d'œil en arrière, de mesurer le chemin parcouru, de s'assurer du travail accompli.

Treize séances durant lesquelles notre préoccupation première fut *le plan d'études.* Rappelons, à ce sujet, les séances d'information où nos collègues Chabloz et Mivelaz assurèrent le service à Lausanne, pour la capitale et Moudon, et à Yverdon, pour le nord du canton. Genton et Courvoisier rencontrèrent l'est, soit les représentants des districts d'Aigle, Pays-d'Enhaut et Vevey, réunis à Montreux, et ceux de l'ouest, à Rolle. On y décida de donner la préférence au français et au calcul d'abord, puis de former d'autres groupes cantonaux de travail pour la géographie, l'histoire, les sciences. La Société vaudoise de travail manuel assure la mise au point du programme qui concerne l'OP.

Le Groupe pédagogique attend les rapports de ces diverses commissions pour en faire la synthèse.

Mettre un *programme sur pied* est bien. Encore faut-il que le dit programme convienne à l'âge mental de nos élèves. Par quel moyen s'assurer qu'une notion est enseignée à son heure ?

Pour répondre à cette question, le Groupe a fait appel à *M. S. Roller,* professeur à l'Institut des Sciences de l'Education, à Genève, qui par ses moyens d'investigation, ses vastes *enquêtes* a pu établir un programme répondant aux exigences psychologiques pour son canton.

M. Roller ne peut ni classer, ni choisir les diverses matières réparties dans le plan d'études. Il ne peut décider à quel moment ces notions peuvent être enseignées, si elles arrivent prématurément... Ses enquêtes faites à Genève ne sont pas valables pour nous, elles sont conditionnées à l'enseignement reçu et l'âge mental diffère suivant les régions. Elles comportent des questions logiques, elles sont simples, précises et conduites par le maître ou la maîtresse et soumises à un grand nombre d'enfants.

Les maîtres, instruits sur le but et la manière de les conduire ne peuvent y voir un contrôle de leur enseignement.

Faites dans tout le canton, à la fin de chaque degré, elles prouveraient quelles notions sont acquises, lesquelles sont prématurées et permettraient d'établir un programme adapté à l'âge des élèves. En pédagogie, il faut savoir attendre le moment opportun. Cette manière de voir rejoint celle du plan d'études. Je cite : « Le programme doit être fondé sur la connaissance de l'enfant, de ses intérêts, de ses possibilités et des étapes de son développement mental et psychique. En d'autres termes, notre première question : « Que doit apprendre l'enfant ? », doit se compléter par celle-ci : Quelles notions peut-il normalement apprendre et à quel âge peut-il les apprendre ? » (Préambule PE, p. 8).

A Genève, les enquêtes de M. S. Roller ont porté entre autres sur l'orthographe d'usage et ont permis d'établir des listes de mots usuels, classés par leur fréquence d'emploi, et les fautes commises à ces mots.

Ce qui nous amène à parler de l'*orthographe.* M. Eberhard, maître secondaire à Vallorbe, a été heureux d'exposer au Groupe pédagogique le sujet qui lui tient à cœur et qui ne peut nous laisser indifférents : l'orthographe. Il a entrepris de compléter les méthodes empiriques en usage et espère trouver des moyens d'acquisition d'une meilleure orthographe. Il a repéré les fautes dans tous les degrés, de l'école primaire aux examens des recrues, il en a fait l'inventaire, les a groupées par catégories, sans équivoque possible, classification descriptive d'abord, puis en cherchant les causes et le moyen d'y porter remède. L'expérience de M. Eberhard mérite d'être soutenue. Ce premier contact nous fait espérer d'autres rencontres avec le corps enseignant secondaire.

Le calcul, une matière qui retient depuis longtemps l'attention du groupe. Intérêt qui vient à son heure.

Les manuels de calcul des degrés moyen et supérieur sont épuisés. Faut-il les rééditer ou en prévoir d'autres, avec une nouvelle répartition de la matière ? Le Département sollicite, à ce sujet, l'avis du corps enseignant, l'invite à exprimer ses vœux.

Le Comité central convoque alors les présidents de sections à une séance d'information à Lausanne et décide que le calcul sera le sujet à l'étude lors des conférences de districts. Les rapporteurs analysent le programme, la question des problèmes, des techniques, celle des manuels, du matériel. Les rapports, discutés et approuvés reviennent au groupe pour la synthèse. Merci aux présidents de sections qui nous les ont retournés — 3 manquent encore à l'appel. Trois membres du Groupe et MM. Badan, Girardet, Ogay préparent le rapport général, un pour chaque degré, et le présenteront à une séance, convoquée par le Département.

L'enquête Rebetez, en vue du rapport pour le Congrès de Genève nous cause grand souci. Les questionnaires ne rentrent pas. Ils sont difficiles à remplir, tombent à un mauvais moment.

A part l'enquête « Ecole et le monde moderne », pour établir la situation de fait et connaître aussi objectivement que possible l'influence de la vie moderne sur nos écoliers, le rapporteur a préparé deux questionnaires d'enquêtes qu'il propose, l'un à nos collègues, l'autre aux personnes qui reçoivent nos élèves à leur sortie de l'école, (chefs d'entreprise, de personnel, etc.).

En outre, le rapporteur général attend des sections cantonales qu'elles mettent à l'étude le problème de *la discipline* et *celui des loisirs* — ces deux sujets seront discutés au congrès de janvier — et 1. des portraits d'enfants des divers coins du pays, portraits qui évoquent la vie d'une région, l'occupation des loisirs, des vacances ; 2. la vie des collègues de ces diverses régions.

Le petit nombre de questionnaires qui nous sont revenus ne permettront pas au rapporteur de donner le reflet de l'école et de la vie vaudoises.

Mutations. Mlle Y. Schalk a bien voulu succéder à Mlle Valentine Soutter. M. Genton, chargé de trop d'occupations, nous a priés de lui trouver un remplaçant. A ce collègue, nous disons le regret que nous cause son départ et à M. Jean-Pierre Rochat et Mlle Schalk le plaisir que nous éprouvons à les recevoir.

Nos buts. Le Groupe veut s'efforcer d'être un bureau central des idées, en vue de résoudre les problèmes posés par le corps enseignant. Il veut aussi faire œuvre de dépannage pour les collègues dans l'embarras. Une entrevue peut leur être accordée, au début d'une séance, chaque premier mercredi du mois, à 17 heures, au Restaurant Boch, 1er étage, ou le premier mercredi après un temps de vacances.

La Boîte aux questions reste ouverte dans l'Educateur et nous nous efforcerons de répondre à celles que vous voudrez bien nous poser.

Répétons que le Groupe est formé de Mlles G. Clerc, Baulmes, et Y. Schalk, Lausanne ; MM. A. Chabloz, Lausanne, A. Guidoux, maître d'application à l'EN, F. Rod, Lausanne, J. Mivelaz, Echallens, J.-P. Rochat, Blonay, D. Courvoisier, Montreux, et Berthe Mury, Territet. *B. M.*

Commission de presse 1957

Plusieurs membres de la Commission de presse ont continué, en 1957, à tenir la plume pour une meilleure information du public en ce qui concerne les problèmes qui nous préoccupent. Mais ils se rendent compte plus que jamais que la presse d'information n'est pas spécialement à notre service et pas toujours disposée à accepter notre copie.

C'est pourquoi, sur l'initiative d'un de ses membres, notre collègue FORNEY, la Commission de presse va tenter de donner à son activité une direction nouvelle : rencontrer ces messieurs de la presse (quotidienne pour le moment), et discuter avec eux de nos problèmes et les y intéresser, si possible, sans qu'il en résulte nécessairement telle ou telle enquête ou campagne dans nos journaux.

Tout dernièrement, notre commission s'est réunie pour fixer les modalités d'une telle rencontre. Le problème est très complexe, mais tout fait penser que janvier 1958 verra se concrétiser une première tentative.

Nous la souhaitons complètement réussie, pour le plus grand bien de l'Ecole que nous nous efforçons de servir au plus près de notre conscience et de notre cœur.

Lausanne, le 18 décembre 1957

Louis Campiche.

Commission Croix-Rouge de la jeunesse SPV

Rapport 1957

1. *Organisation.* — La Commission comprend un noyau formé de R. Joost, prés. (Begnins) ; Christ. Cuendet, secr. (Bottens) ; A. Mollien, cais. (Cossonay) ; M. Widmer, prof., délégué de la SVMS ; Christ. Ravenel (Henniez) ; D. Vuille (Vevey) ; B. Dubosson (Lausanne) et F. Barbey (Lausanne). Une fois l'an, elle est complétée par les délégués CRJ désignés par les sections SPV. Un secrétariat permanent, installé à Begnins, a assuré 1184 heures de bureau.

2. *Echanges internationaux.* — Nombre de correspondants vaudois : 604 classes. — Echanges de lettres avec l'étranger : 650. — Albums étrangers distribués : 196. — Albums vaudois expédiés à l'étranger : 145.

3. *Action « Hongrie ».* — Rapport net pour Vaud : 22 000.— francs en espèces et 98 couvertures tricotées.

4. *Affiches.* — 2 distribuées dans nos classes. A noter une réédition de « Un art de vivre » de G. Duhamel. Un concours a été ouvert dans les Ecoles de Beaux-Arts de Suisse romande, avec succès. Un Lausannois a obtenu le 1er prix.

5. *Pharmacies scolaires.* — Réquisitionnées en automne par les soins du Département I.P., elles seront livrées

plus de 200, pour le printemps. Elles seront désormais à disposition pour le prix de 23 francs.

6. *Cours de premiers soins.* — Organisé par le Département, et donné par le médecin scolaire, ce cours a été complété sur demande de quelques sections SPV, par un cours de samaritains.

7. *Cours de « Sauvetage nautique ».* — Un cours d'essai, organisé par M. Léon Buttex, à Vevey, a permis de remettre insignes et certificats à de jeunes sauveteurs. Un cours est prévu dans le canton pour 1958 ; il sera mixte.

8. *Boîtes-cadeaux.* — Ce geste amical de juniors américains nous a permis de distribuer 800 boîtes pour faire plaisir à de nombreux enfants vaudois.

9. *Echange d'élèves avec l'Allemagne.* — Sous la direction de M. Daniel Vuille, 72 jeunes, primaires et secondaires, ont pu bénéficier d'un séjour en Allemagne, et ont accueilli leurs camarades allemands sur sol vaudois.

10. *Disques 78 tours.* — Une collecte a permis d'envoyer 22 disques à un camp de réfugiés.

11. *Conseils d'hygiène pratique.* — Diffusés en Suisse romande par des infirmières sociales spécialisées, il est à souhaiter que notre canton bénéficie aussi de cet enseignement. Le Département étudie actuellement cette possibilité.

12. *Atlas périmés.* — 2000 livres de géographie retirés de nos classes sont allés alléger le budget d'écoles pauvres de langue française (orphelinats, camps de réfugiés).

13. *Bibliothèques scolaires.* — La collecte de livres, en faveur de classes montagnardes vaudoises et du Valais, est encore ouverte. Elle fera des heureux pour Noël.

14. *Auberges de Jeunesse.* — Un contact heureux a été établi avec son comité, représenté par M. Forney (Villarzel), pour assurer en été l'excursion offerte à nos hôtes allemands reçus par nos élèves.

15. *Exposition internationale, Bruxelles.* — La réalisation de notre stand est assurée : toutes les poupées disponibles ont été demandées par nos charmantes collègues, qui ont bien voulu se charger de les faire habiller de nos costumes nationaux.

Begnins, le 6 décembre 1957.

Société Pédagogique Vaudoise
Croix-Rouge de la Jeunesse :
Le président : *R. Joost.*

Rapport de la commission de la projection fixe de la SPV

Président : R. Pécoud, Fontaines s. Grandson.
Membres : 13 collègues représentant les diverses sections.

En 1957, la Commission de la projection fixe, qui a tenu trois séances plénières, s'était fixée deux objectifs :

1. Choix et prise de deux séries de diapositives en couleurs sur le Canton de Vaud (série fondamentale et série complémentaire).
2. Elaboration de nouvelles séries de clichés — croquis noir et blanc sur les régions vaudoises et les cantons suisses.

1. *Séries de clichés en couleurs.* — La série fondamentale (21 clichés) et la série complémentaire (13 vues) ont été réalisées entièrement cette année. Notre collègue photographe a fait merveille dans ce domaine et il a magnifiquement complété ses premiers clichés de notre canton par une série de vues aériennes splendides, prises avec le concours de notre collègue aviateur M. Bettex, directeur du Repuis. Ces deux séries ont été visionnées et acceptées par la Commission romande au cours de la dernière séance à Neuchâtel. Puis, dès arrangement financier qui interviendra pour le paiement des frais par la Maison de commerce qui les éditera, ils seront mis en vente par la Lehrmittel A.G. à Bâle, selon la convention établie entre cette maison et la Société suisse des instituteurs.

Nous tenons à féliciter notre collègue Delacrétaz pour son art et sa diligence à effectuer ce remarquable travail, qui a nécessité des heures de déplacement dans tout notre canton. Grâce à lui, il sied de le relever à l'occasion, c'est le premier groupe romand qui ait terminé sa tâche.

2. *Clichés géographiques noir et blanc.* — Nous rappelons qu'il s'agit de séries de croquis géographiques sur les régions du Pays de Vaud et les cantons suisses comprenant des croquis physiques, panoramiques, économiques ou montrant quelque particularité physique, qui rendent de grands services dans notre enseignement de la géographie (utilisés dans la leçon même, ou croquis à relever par les élèves, ou encore comme décalques sur cahiers ou tableaux). Ces croquis, après avoir été mis au point par la Commission, sont photographiés par notre collègue Delacrétaz, puis fournis par la Guilde de documentation SPR à Montreux, à raison de Fr. 1.— le cliché monté ou Fr. 0.50 non monté. D'autre part, dès leur parution, ils sont à disposition des collègues vaudois à la Centrale de documentation scolaire. Le système de vente de ceux-ci a été amélioré. Dès ce mois, les livraisons seront faites directement par la Guilde de documentation, qui en disposera d'un certain stock et pourra effectuer les commandes plus rapidement qu'auparavant.

Cette année, les dessinateurs de la Commission, nos collègues Cornaz, Groux, Ferrari, Delacrétaz, Dyens et Barblan ont fourni un gros effort et ont mis au point les séries sur les cantons du Valais, Grisons, Appenzell, St-Gall, Bâle, Zurich en plus de Lucerne, Glaris, Uri, Berne, Neuchâtel et Fribourg, élaborés l'an passé. La technique de ces croquis s'est améliorée, bénéficiant des expériences faites et de critique objective et constructive des membres de la Commission. Les trois dernières régions vaudoises : le Jorat, La Broye et la Riviera de même que les cantons restants sont en préparation.

Ces clichés ont été appréciés par nombre de collègues puisque plus de 2000 clichés ont été vendus par la Guilde. Des présentations des séries ont été faites dans plusieurs sections. Différentes centrales de documentation de divers cantons se les procurent également.

Un grand merci à tous les collègues dessinateurs de la Commission pour leur dévouement et leurs aptitudes à mettre au point des croquis pédagogiques qui rendent service à tous et qui comblent une carence de notre matériel d'enseignement dans cette discipline.

Au nom de la Commission :
R. Pécoud, président.

Rapport du délégué à la Commission de la projection fixe SPR

Deux fois durant l'année, la Commission de la projection fixe de la SPR a tenu ses assises à Neuchâtel sous l'excellente présidence de M. Cramatte, maître d'application à l'Ecole Normale de Porrentruy. Son

travail a consisté essentiellement à choisir les diapositives en couleurs sur les cantons romands. Comme je l'ai déjà mentionné dans le rapport SPV, les deux séries fondamentale et complémentaire ont été présentées intégralement et acceptées par la Commission. Cette liaison entre les différents groupements cantonaux s'est révélée judicieuse, des contacts intéressants et fructueux sont établis tout en assurant une meilleure coordination des efforts des divers groupes.

Le délégué à la Commission romande de projection fixe :
R. Pécoud.

Collectivité SPV de la Société vaudoise de Secours mutuels

Pendant l'année écoulée, notre collectivité n'a pas connu un autre sort que toutes les caisses-maladie de notre canton et même de notre pays. L'évolution de la médecine a, sur les dépenses des caisses-maladie, des répercussions considérables. Essayons de résumer cette évolution.

Les causes de l'augmentation du coût de la médecine

Les méthodes diagnostiques et thérapeutiques sont devenues scientifiques et se sont développées dans une très large mesure. De nouveaux médicaments voient sans cesse le jour. Bientôt, l'isotope radio-actif, d'un prix très élevé, sera utilisé dans nombre de cas. Les nouvelles pratiques thérapeutiques, médico-chirurgicales, la physiothérapie, la psychothérapie permettent aujourd'hui le traitement et la guérison de maladies considérées autrefois comme incurables. Cette évolution entraîne, pour les caisses, des charges accrues auxquelles elles ne sauraient se soustraire.

Si l'on ajoute à ces causes de renchérissement l'augmentation des tarifs médicaux, l'augmentation de la durée de la vie et ce qu'on pourrait appeler « les accidents de la profession » causés par la tension nerveuse croissante de l'enseignement, on comprendra aisément que maintenir l'équilibre financier de notre collectivité n'est pas chose facile.

Les déficits

En septembre 1957, la direction de la SVSM attirait l'attention du comité central de la SPV sur les déficits qui s'accumulent depuis quelques années :

En 1952	732	assurés	déficit	3 814.61
1953	858	»	»	2 012.96
1954	969	»	»	6 303.20
1955	1054	»	»	1 257.60
1956	1120	»	»	13 417.95

Précisons que, pour ce dernier exercice, il faudrait soustraire du déficit diverses contributions (cotisations tuberculose, hospitalisation, etc.) qui n'ont pas été comptabilisées. Ce qui le ramènerait à un montant de l'ordre de grandeur des années précédentes.

La situation n'est pas très grave, mais...

Elle exige un examen attentif. L'augmentation constante des effectifs (la collectivité compte plus de 1200 membres à fin 57) devrait permettre une meilleure répartition des risques. On ne peut admettre cette chronicité des déficits qui fait que, depuis 1941, on trouve 12 exercices déficitaires et 4 exercices avec boni. Une entrevue de la direction de la SVSM avec le comité central de la SPV a eu lieu en automne 57 : on y a décidé de revoir prochainement la question en serrant de près les résultats du dernier exercice. De toute façon, une augmentation générale des cotisations n'est pas envisagée pour le moment.

L'assurance-maladie n'est pas tracassière, si...

Le contrôle des feuilles-maladie permet de constater un certain laisser-aller de la part de plusieurs assurés. On voit fréquemment des médecins facturer rétroactivement des visites ou consultations faites avant la délivrance du certificat. Nous prions instamment nos collègues de demander leurs feuilles-maladie dans les 3 jours qui suivent la première visite ou consultation. Il ne pourra plus être accordé d'exception.

Rappelons encore que les assurés malades ne doivent traiter qu'avec leur secrétaire-caissier : cela évite des chassés-croisés fâcheux.

Si les cotisations sont payées à l'avance, comme le prévoit la LAMA (les rappels sont encore trop nombreux !) et si les assurés respectent les quelques règles ci-dessus, ils acquerront la conviction que l'assurance-maladie, contrairement à un préjugé bien établi, n'est pas tracassière.

Séjour en clinique

C'est le cas qui engendre le plus de difficultés. Pour le règlement, l'assuré doit fournir — au début du traitement — un certificat médical à l'usage du médecin-conseil et, en fin de traitement :

a) la note de clinique,
b) le certificat final détaillé (avec les postes du tarif),
c) la note privée du médecin,
d) les factures de laboratoire, assistante, etc.

Toutes ces pièces, réunies, permettent une liquidation rapide du cas.

Conclusions

Nous sommes particulièrement bien placé pour juger des services que rend notre collectivité à de nombreux collègues frappés par la maladie. Il faut se souvenir qu'elle ne peut vivre que par l'esprit de mutualité de ses membres.

Remercions, pour terminer, la direction de la SVSM de l'accueil bienveillant qu'elle accorde à nos requêtes, le comité central de la SPV de l'intérêt qu'il témoigne à notre caisse (tous ses membres y sont assurés !) et nos collègues de leur amabilité jamais en défaut.

Fernand Petit, secrétaire-caissier.

Rapport sur l'assurance contre les accidents de la Collective SPV

La collective compte aujourd'hui 675 affiliés. Une centaine de nouveaux membres pour 1957, mais vingt démissions dues à des mariages ou à la retraite.

La retraite n'oblige pas à quitter la collective ; en effet, en payant une modique surprime, (25 % environ), on peut rester membre. Cette augmentation s'explique par une couverture sans interruption des heures de classe.

Les taux de prime restent intéressants, sans comparaison avec ceux d'une assurance personnelle.

Du 1er octobre 1956 au 30 septembre 1957 (année comptable), il a été annoncé dix-neuf sinistres dont le total des prestations s'est monté à 10 349 fr. 45. Versement minimum : 10 fr. 50, maximum 2098 fr. 75. De plus, trois cas restent en suspens.

D'autre part, il a été versé une indemnité unique pour cause de décès de 10 000 francs ce qui porte le montant

total des versements à 20 500 francs pour un bordereau général des 23 000 environ.

Je rappelle que l'indemnité journalière dès le 1er jour est inattaquable à condition de ne pas être exagérée. (20 francs au maximum).

Je me permets de rappeler que lors d'accident, la déclaration doit être demandée directement à la Direction de l'Assurance mutuelle vaudoise à Lausanne.

Le secrétaire-caissier : Pierre Jaquier, Nyon.

Rapport du délégué SPV

à la Fédération des Sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud et à la Commission paritaire

La Fédération est toujours conduite avec compétence par M. Camille Freymond — 10e année de présidence, si je ne me trompe : cela représente pas mal d'heures passées à défendre les intérêts des fonctionnaires... — Me A. Margot en reste le dévoué secrétaire central, et notre habile porte-parole devant le Grand Conseil. Notre président SPV, Benjamin Jotterand et le soussigné continuent à représenter le corps enseignant primaire au sein de cette association.

Cette année encore, la besogne n'a pas manqué ; l'activité de la Fédération fut intense. Les délégués de la SPV et les présidents de sections ont été tenus au courant des travaux en cours lors d'une assemblée extraordinaire, en novembre dernier. Nous pouvons donc relater plus brièvement les problèmes importants qui ont retenu notre attention en 1957.

Rappelons qu'à la suite des motions déposées par MM. les députés Tauxe, Deppen et Jordan, demandant une revision de la **loi sur la Caisse de pensions,** une commission d'experts a été désignée par le Conseil d'Etat, au printemps 1956.

La Fédération des fonctionnaires a, pour son compte, constitué une autre commission, comprenant M. Camille Freymond, Mlle Pfeiffer, MM. Post, Muller, Dumaz, Raetz et Gfeller, chargée d'examiner quelles sont les modifications qui pourraient être proposées par les associations du personnel.

A la suite de cette étude, la Fédération propose la revision des points suivants :

1. *Cotisations de rappel,* art. 16 LCP.

Les critiques les plus nombreuses concernant la LCP visent essentiellement les dispositions de cet article, notamment le dernier alinéa relatif aux personnes âgées de 55 ans et plus, et le fait que cet article est applicable en cas d'augmentation générale des traitements par suite de la hausse du coût de la vie.

La modification demandée répond au vœu exprimé à l'ordre du jour voté par la SPV, lors de son congrès annuel du 26 janvier 1957.

2. *Rachats,* art. 14, 15, 22 à 25.

Le régime des rachats doit être assoupli de la manière suivante :

Femmes : (pour le corps enseignant) :

a) Rachat obligatoire, jusqu'à *25 ans,* si l'âge d'entrée est supérieur à 25 ans.
b) Facultatif, jusqu'à 20 ans.

Hommes : (corps enseignant primaire) :

a) Rachat obligatoire, jusqu'à 25 ans.
b) Facultatif, jusqu'à 22 ans.

Coût des rachats :

Le régime de l'art. 15 pourrait être maintenu avec la participation de l'Etat, *égale pour tous,* mais nous proposons que cette participation soit étendue à *six demi-années,* au lieu de quatre actuellement.

Tableaux de réduction :

Ces tableaux actuariels, que la SPV a toujours jugés trop sévères, sont aussi la cause de nombreuses critiques de nos amis fonctionnaires. Chacun est d'accord pour que les dispositions de l'art. 120 soient revues lorsqu'il s'agit d'un départ obligatoire, la réduction du célèbre tableau V devant alors disparaître ou tout au moins être atténuée. (Idem en cas d'invalidité.)

Quant au tableau VI, relatif à la retraite anticipée, il pourrait être maintenu, les normes en étant revues, pour autant qu'il s'agisse d'un départ volontaire. Les normes de ce tableau nous paraissent particulièrement sévères pour les affiliés prenant leur retraite après 30 ans d'assurance et plus.

3. *Traitement assuré,* art. 11.

De nombreux fonctionnaires demandent que l'on revienne à l'assurance du traitement intégral (actuellement : 9/10 du traitement de célibataire). Mais cette demande pose le problème des rachats...

4. *Echelle des pensions :*

a) Amélioration des pensions de veuve, *portées uniformément à 30 %.*
b) Aucune disposition n'est prévue en *faveur des enfants mineurs d'invalides.* C'est pourquoi nous proposons de compléter l'art. 45 en attribuant à ces derniers les mêmes pensions qu'aux orphelins.

5. *Supplément temporaire et escomptes de la rente AVS,* art. 77, 78, 79.

Le système actuel prévu par la LCP ne donne pas satisfaction. Le moment semble venu d'introduire un régime analogue à celui que l'on trouve à la ville de Lausanne, soit une *rente anticipée* équivalente à la rente AVS probable et qui serait servie dès la mise à la retraite ou à l'invalidité, sans réduction dès l'âge de 65 ans (63 ans pour les femmes). Resterait à trouver le système pour financer ce « pont AVS »...

6. *Réduction des pensions pour activité lucrative.*

Les art. 20 et 21 qui introduisent des réductions de pensions en cas de réengagement par l'Etat ou d'activité lucrative, indépendante doivent être supprimés. En effet, seuls les membres du corps enseignant qui reprennent du service de remplacement semblent être frappés par cette réduction...

7. *Déposants d'épargne.*

Les articles 65 et suivants précisent que lorsque le déposant a la faculté ou l'obligation de cesser ses fonctions, il obtient le remboursement avec intérêts de ses cotisations et de celles de l'Etat. La Fédération demande la possibilité d'accorder aux intéressés *une option entre le remboursement du capital et sa conversion en rente viagère au taux prévu à l'art. 60.*

Si ce mode de faire était accepté, il donnerait partiellement satisfaction aux institutrices épouses de fonctionnaires : elles attendraient plus patiemment d'être réintégrées dans la Caisse comme « assurées normales » !

La Fédération demande encore quelques modifications, d'un intérêt moindre pour le corps enseignant ; je m'abstiens donc de les citer.

En conclusion, nous pouvons remarquer que tous les points soulevés par la SPV et contenus dans le mémoire établi par le C.C. en 1954 ont été retenus par la Fédération. Ces demandes ont été transmises au Conseil d'Etat et à la Commission extra-parlementaire. Il ne

nous reste plus qu'à espérer une solution rapide d'un problème *qui ne peut plus attendre, surtout en ce qui concerne l'art. 16,* de la LCP.

Allocations complémentaires

L'indice des prix à la consommation pris en considération lors de la dernière augmentation des allocations complémentaires était de 177,5 (1.1.57). On peut présumer qu'à la fin de l'année, au vu de la progression régulière de ces derniers mois, l'indice s'établira fort probablement autour de 181,5.

Ce phénomène de hausse n'a pas échappé au Conseil d'Etat qui, désireux de respecter les principes adoptés par le Grand Conseil en août 55, a présenté des propositions pour la modification des allocations complémentaires de 1958. Le préavis, soumis à la commission paritaire, a été accepté par cette dernière dans sa séance du 23 décembre. Auparavant, les associations du personnel, après discussion, s'étaient ralliées entièrement au projet du Conseil d'Etat.

Le calcul du % du taux d'élévation des allocations s'établit comme suit :

$$\frac{181{,}5 - 177{,}5}{1{,}775} = \frac{4}{1{,}775} = 2{,}25\ \%$$

Cette augmentation est calculée sur les traitements antérieurs, ancienne allocation complémentaire comprise.

Les retraités n'ont pas été oubliés : Ce taux de 2,25 % sera appliqué aux pensions de base + allocations de renchérissement servies.

Maintenant, la parole est au Grand Conseil qui doit voter les crédits supplémentaires. Ce dernier ne se refusera certainement pas à sanctionner une mesure d'équité, dont le principe est inscrit dans le statut.

D'autres problèmes ont retenu toute l'attention de votre représentant à la Fédération et à la CP — motion Jaunin ; compléments de salaires à servir par les villes au corps enseignant primaire —. Mais le rapport présidentiel traitant certainement de ces questions, je puis me permettre de les laisser de côté.

Maintenant, il ne me reste plus qu'à prendre congé de vous. D'une façon définitive. J'ai servi la SPV pendant douze ans. Cela m'a paru suffisant ; alors j'ai donné ma démission de délégué aux TF et à la CP. Bon courage à mon successeur : il y a encore du travail !

Roger Gfeller.

Rapport de la commission de la centrale de documentation scolaire pour l'année 1957

La Commission de la Centrale de documentation scolaire s'est réunie récemment sous la présidence de M. Zeissig, directeur de l'Ecole normale.

Elle a pris connaissance du rapport annuel de M. Rochat, directeur de la Centrale. Les achats destinés à remplacer ou à compléter le matériel de documentation ont été très nombreux cette année (100 tableaux, 1574 diapositifs, 71 films fixes, 9 volumes) et la statistique des prêts prouve que le service du prêt obtient toujours un grand succès auprès du corps enseignant : 11 205 tableaux, 1987 boîtes de diapositifs, 173 vues pour l'épidiascope, 6339 films fixes et 539 livres ont été expédiés en 1957. Notons cependant que le nombre des abonnés à la Centrale ne s'élève qu'à 600, soit 1/3 seulement de l'effectif du corps enseignant vaudois...

La Commission a également étudié le problème du transfert de la Centrale de documentation et du Musée scolaire, transfert nécessité par la prochaine transformation des locaux actuels en classe ménagère. Plusieurs solutions ont été envisagées, mais il n'a pas été possible de prendre une décision définitive ; aussi M. Martin, chef de service, a-t-il été chargé de demander au Conseil d'Etat l'appui nécessaire pour sortir de cette impasse.

La création d'une exposition permanente des moyens d'enseignement a été également envisagée, dans le cadre d'un « rajeunissement » du Musée scolaire.

Il nous reste l'agréable devoir de remercier M. Rochat, directeur, et M. Pasche, préposé au service du prêt, pour leur inlassable dévouement et pour le travail considérable qu'ils accomplissent.

Les délégués SPV :
A. Moret J. Piot

Commission disciplinaire

On ne saurait douter la *« bonne tenue »* du corps enseignant, en particulier, et de celle de tous les employés soumis au statut des fonctions publiques de l'Etat de Vaud puisque la dite commission ne s'est pas réunie en 1957 : aucune séance.

Edm. Viret, délégué SPV et SVMS.

Rapport des délégués SPV à la Caisse de retraite

L'assemblée des délégués, créée par l'art. 84 de la loi sur la caisse de pensions, a été convoquée le 25 mars 1957 pour l'examen des comptes et du rapport de gestion sur l'exercice 1955. A cette occasion, le conseil d'administration a donné quelques renseignements sur les travaux de revision de la loi, renseignements depuis lors largement dépassés par ceux que notre collègue Gfeller a communiqués aux délégués SPV dans une récente assemblée, en novembre.

Nous nous bornerons donc à quelques commentaires sur les comptes de 1955, ceux de 1956 ne nous étant encore pas parvenus.

Ces comptes font apparaître un bénéfice de 13 633 485 fr. 86, en augmentation de plus de 4,1 millions sur celui de 1954, augmentation due à la revalorisation des traitements assurés. Les seules cotisations ordinaires consécutives à cette revalorisation s'élèvent pour les deux parts à 1 126 485 fr. 90. Les pensions servies en 1955 sont elles aussi en augmentation : 238 298 fr. 75 de plus qu'en 1954, pour 2061 prestations.

Les cotisations de rappel, compléments de réserve et de rachat à charge de l'Etat, conséquence de cette revalorisation, accusent un total de 9 384 909 fr. 80. A la suite d'une décision du Conseil d'Etat 4909 fr. 80 sont versés directement à la caisse ; les 9 380 000 fr. sont incorporés au déficit technique, dès le 1er janvier 1956, d'où il résulte un intérêt annuel de 320 000 fr. environ qui viendra s'ajouter au montant annuel de 4 900 000 francs servi jusqu'à maintenant comme intérêt du déficit technique existant de 140 000 000 fr.

Les décisions relatives au moratoire d'intérêts à l'égard de toutes les cotisations échues en 1955 ont privé le compte de pertes et profits d'un montant de plus de 160 000 fr. ; et comme les cotisations de rappel échelonnées sur quatre ans ne sont pas productives de l'intérêt viager, la caisse se voit aussi privée d'un revenu chiffré à 100 000 fr.

Le conseil d'administration se préoccupe sérieusement de reconstituer un important portefeuille des fonds publics et compte profiter pour cela des circonstances nouvelles, consécutives au resserrement des capitaux. Mais les règles très strictes posées par l'art. 102 actuel le gênent souvent, et il espère en un texte plus souple à l'avenir.

Les remarques des délégués l'invitent chaque fois à

rechercher des placements aussi sûrs que fructueux ; mais elles abondent aussi dans le sens de la déclaration faite par le chef du personnel : « Notre système exige d'importants sacrifices de la part des assurés et de l'Etat. Des améliorations d'une certaine importance doivent pouvoir être apportées », celles notamment dont nous a parlé Gfeller en novembre.

Le taux moyen de rendement des capitaux en 1955 a été de 3,508 %, ce qui a évité l'appel à la garantie de l'Etat et a permis aussi de verser au fonds de compensation 17 515 fr. en sorte que ce fonds est porté au bilan à 258 191 fr.

Le capital au 31. 12. 1954 se montait à 62 215 594 fr. 50.

A la suite du transfert de PP de 13 633 485 fr. 86, il atteint le 31. 12. 1955 le total de 75 849 080 fr. 36.

En y ajoutant le découvert technique, chiffré pour 1955 à 140 000 000 fr., on obtient le capital couverture, soit 215 849 080 fr. 36.

Les délégués SPV à la Caisse de pensions sont, pour quatre ans à partir du 1er janvier 1956, Mlle S. Perey, Cully, M. Y. Lador, Lausanne et le soussigné.

Vevey, le 18 décembre 1957. *A. Nicole.*

Ecole Pestalozzi, Echichens

Nous avons tous reçu, dans le courant de l'été, le rapport de l'Ecole Pestalozzi d'Echichens, si clair, si complet, que nous n'avons rien à y ajouter. 60 garçons logent maintenant dans des bâtiments neufs, gais et bien compris. Ils sont répartis dans 4 classes dirigées par nos dévoués collègues : Mlle Grandchamp, MM. Eperon, Maüel et Meylan.

Est-ce à dire que tout soit parfait ?

N'oublions pas que les enfants d'Echichens sont des cas spéciaux qui nécessitent un dévouement, une patience et une fermeté de tous les instants ; malgré le beau travail de M. et Mme Besson, directeurs, du corps enseignant, des éducateurs et des employés, les déceptions y sont encore nombreuses... Aussi, chers collègues, avons-nous toujours besoin de votre appui moral et financier. Nos petits protégés, victimes pourtant bien innocentes, comptent sur nous ; leurs grands yeux tristes nous disent : merci, ne nous laissez pas !

Gollion, 15 décembre 1957. *François Chapuis.*

Les Mûriers, Grandson

La sœur-jumelle de l'Ecole Pestalozzi, Les Mûriers, Grandson, est une maison dirigée par Mlle Estoppey, et qui abrite 47 filles de 6 à 17 ans.

Cette ancienne fabrique d'horlogerie répond mal à ce qu'on attend d'elle aujourd'hui. Les salles de classes ne sont pas indépendantes les unes des autres, les couloirs et certains locaux sont très froids en hiver, et la construction intérieure du bâtiment ne permet pas de grouper les filles en petites familles.

Lors de l'assemblée du Comité des Mûriers, le 13 novembre, nous avons pu admirer les maquettes et les plans de transformation des Mûriers. On espère, dans un avenir prochain, construire dans la partie supérieure du domaine des Mûriers des petits pavillons de famille, et un pavillon qui abritera la famille du couple-directeur, les locaux administratifs, des chambres de monitrices, etc. Cette transformation permettrait de répondre aux très nombreuses demandes d'admission qui parviennent à Mlle Estoppey, et de porter le nombre des filles à 60. Le bâtiment actuel abriterait les grandes filles qui travaillent au dehors mais qui garderaient un contact journalier ou hebdomadaire avec la maison, et continueraient à être suivies et entourées avec affection et compétence par la directrice. L'école ménagère resterait également en bas.

Les Mûriers ont besoin de la sympathie de la Société pédagogique vaudoise, et d'une aide financière régulière.

La secrétaire,
représentante aux Mûriers de la SPV :
Marg. Nicolier.

Cinéma scolaire (1957)

Au début de l'année, le Département a enfin accepté la recommandation de la Commission cantonale de décharger les maîtres du souci de payer la location des films. Ce sont maintenant les communes qui supportent ces frais — pour autant cependant que la commission scolaire intéressée ait donné son consentement à l'emploi du cinéma dans les écoles.

Grâce aux facilités ainsi accordées, les écoles vaudoises ont utilisé environ 1000 films cette année, pour le plus grand profit de nos élèves, sans aucun doute.

La Commission s'attache actuellement à étudier les questions d'ordre pédagogique et didactique posées par le cinéma. *J.-R. Barbey.*

Rapport sur l'activité de l'Oeuvre suisse pour les lectures de la jeunesse (OSL)

Deux faits importants sont à signaler : 1. A cause du développement de l'œuvre, le Comité central suisse, approuvé par l'assemblée générale, a demandé à l'autorité fédérale sa protection en se constituant en une *Fondation*. C'est chose faite depuis le début de l'année.

2. Toutes les brochures OSL, dans les quatre langues nationales, se vendaient jusqu'ici 50 ct. l'exemplaire. Ce prix, inférieur au prix de revient pour les brochures en français, en italien et en romanche, entraînait un déficit que comblait le léger bénéfice réalisé par la vente des publications en allemand. Aujourd'hui, cette marge ne parvient plus à équilibrer le budget. C'est pourquoi le Conseil de Fondation a décidé de fixer à 60 ct. le prix de vente de toutes les brochures.

La vente ne paraît pas avoir diminué cette année par rapport à celle de 1956 qui s'était élevée à 881 200 brochures (y compris 13 200 recueils de 4 brochures chacune). Sait-on que dès la création de l'œuvre et jusqu'à la fin de l'an dernier sa production a atteint le chiffre de 12 763 510 exemplaires et que, durant la même période (1931-1956) ont été vendus 11 559 622 exemplaires, dont 9 510 609 en allemand, 1 533 369 en français, 448 443 en italien et 37 201 en romanche ?

On est obligé de constater que la Suisse romande fait petite figure en comparaison non seulement de la Suisse allemande, mais surtout en face de la Suisse italienne dont la vente atteint presque le tiers de la nôtre.

A quoi attribuer cette infériorité romande, qui cette année risque de s'affirmer plus nettement encore puisque le centre lausannois enregistre une diminution de vente de plus de 8000 brochures par rapport à 1956. Pourtant le stand de vente du Comptoir suisse connaît un succès croissant. Le enfants s'y arrêtent, feuillettent et achètent sans qu'il soit nécessaire de les convaincre. Les publications parlent d'elles-mêmes, ce qui prouve bien que trop de maîtres ne se donnent même pas la peine de montrer à leurs écoliers les exemplaires que leur envoient les dépositaires de district ; quelques-uns se bornent à placer dans le fond d'une armoire le choix de brochures qu'on les avait priés d'exposer sur une table, et les y oublient pendant des semaines. Est-ce inconscience, négligence ou scepticisme à l'égard d'une

œuvre qui voudrait habituer les enfants à la lecture des livres ? Si leur attitude ne parvient pas à décourager les responsables de l'œuvre, elle complique singulièrement leur tâche et diminue le rayonnement de leur activité.

Pour se procurer d'excellents textes à publier l'an prochain, le Centre de Lausanne a de nouveau organisé et financé un concours littéraire qui a permis de décerner trois prix aux meilleurs des 37 manuscrits présentés.

On voit que rien n'est négligé pour que nos enfants aient à leur disposition une saine littérature qui les captive en les enrichissant. Un chaleureux merci à tous ceux qui comprennent qu'il s'agit là d'un des meilleurs moyens d'éduquer la jeunesse.

Le délégué de la SPV à l'OSL :
A. Chabloz.

Rapport sur l'activité de la commission locale des émissions radio-scolaires de Lausanne Année : 1957

La radioscolaire ne peut offrir qu'un enseignement auditif. Toute sa méthodologie est basée sur cette servitude. En outre, de par sa structure, la radio est plus évocatrice que formative. Ce seul caractère démontre déjà qu'elle ne pourrait se substituer au maître, et qu'elle ne sera jamais qu'un des moyens mis à la disposition de ce dernier pour rendre son enseignement plus varié, plus vivant et plus riche. Sans lui, l'émission scolaire risquerait fort de perdre toute raison d'exister, elle serait une simple occasion de détente, peut-être un facteur d'ennui sinon de désordre.

Nos émissions radioscolaires romandes revêtent un caractère purement supplétif, elles constituent une source d'informations nouvelle et un stimulant pour le travail intellectuel. Ce mode d'enseignement exige la présence du maître ; il doit rester le chef de l'enseignement proprement dit. N'est-ce pas lui qui choisit l'émission, qui prépare ses élèves à l'écoute, et qui finalement dirige la discussion sur le sujet entendu ?

Activité de la commission locale

Dans ses séances, au cours de l'année, les membres de la Commission ont établi le programme des émissions, examiné très consciencieusement les textes qui leur ont été soumis, entendu préalablement certaines émissions ; ensuite, ils ont consacré quelques heures à la critique des émissions, en se basant sur les nombreux rapports d'écoute qui leur parviennent très régulièrement. Nous croyons affirmer que les émissions radioscolaires diffusées par l'émetteur de Sottens sont très appréciées.

Il est peut-être intéressant d'apprendre que toutes ces émissions sont diffusées par l'émetteur des ondes courtes à l'intention de nos compatriotes à l'étranger.

Pour marquer, dans une année, le 25e anniversaire de la naissance de la radioscolaire en terre romande, la Commission a déjà établi quelques projets.

En principe, la semaine du 3 au 9 novembre 1958 a été choisie.

a) Pendant cette semaine, une série de 6 à 7 de nos meilleures anciennes émissions sera donnée, une chaque soir, de 20 h. à 20 h. 30, à propos desquelles un concours sera organisé ;
b) également un concours d'émissions scolaires a été ouvert à tous les auteurs suisses de langue française et aux étrangers domiciliés en Suisse depuis 5 ans. Le règlement de ce concours a été communiqué dans le « Bulletin officiel » ;
c) enfin, il sera prévu dans les principales villes romandes des séances commémoratives dont le programme n'a pas encore été établi.

Et *la télévision scolaire* en Suisse ? Depuis l'an dernier, hélas ! rien n'a changé quant à la position prise par certains milieux pédagogiques de la Suisse allemande. Les membres des commissions locales de Lausanne et de Genève désireraient procéder à des essais. La Commission de Lausanne n'avait-elle pas déjà tenté une expérience en 1951 ?

L'importance de la présentation visuelle en éducation n'est point neuve, bien que la psychologie moderne lui donne plus de signification. Il y a en effet 300 ans que Coménius écrivait déjà : « Celui qui a vu un rhinocéros, même en gravure, s'en souviendra mieux que si on le lui avait écrit 600 fois. »

La France émet quatre émissions télévisées par semaine que les maîtres peuvent préparer grâce à des documents fournis par les autorités officielles. Dans la seule région parisienne, plus de 1000 bâtiments scolaires sont déjà pourvus d'appareils de TV.

En Angleterre, le 24 septembre 1957, la BBC a inauguré un service régulier de TV scolaire en un programme général de 25 minutes du lundi au vendredi par tous les émetteurs de TV de la BBC.

La Suisse resterait-elle en arrière dans ce domaine ? Verrons-nous quelques essais en 1958 ? Nous le souhaitons. La direction générale de la SR procéderait volontiers à des essais de TV faits dans nos classes.

Programme

Sur 44 émissions offertes à nos écoliers romands, 23 ont été préparées par les soins de la Commission de Lausanne et réalisées par le studio de La Sallaz. 12 émissions ont été consacrées à la musique, 8 à la littérature, 7 à des sujets scientifiques, 4 à des évocations historiques, 4 à des biographies, 3 à la géographie, 2 à des reportages, 2 à des contes, une à l'art, et enfin une à la « Journée de la bonne volonté ». Sur ce nombre, quatre séances ont été spécialement destinées à l'intention des classes secondaires.

L'émission-concours du « Beau voyage » en Suisse est toujours fort goûtées des élèves, à en juger au nombre des réponses reçues.

Récepteurs

Offrir des émissions aux pédagogues, c'est très bien. Faut-il encore qu'ils aient les moyens matériels de les recevoir. Non seulement les membres de la Commission locale, mais également les organes responsables, « La Radiodiffusion suisse », se préoccupent de cette question. Déjà à plusieurs reprises, nous avons relevé que grâce au ramassage des vieux annuaires téléphoniques, effectué en partie par le soin des écoliers, l'« Action pour la radio aux aveugles et invalides nécessiteux » mettait une certaine somme à la disposition des classes pour l'achat de récepteurs.

Dernièrement, une convention a été établie aux termes de laquelle l'« Action » versera chaque année à la Commission centrale un montant important au profit de l'équipement radiophonique des classes de communes pauvres ou situées en montagne. Aussi, nous vous demandons, chers collègues, d'encourager vos élèves à participer à cette récolte ; leur collaboration nous permettra d'offrir des appareils à de nombreuses classes défavorisées.

Remercions chaleureusement l'« Action » qui se charge de l'organisation pratique de ce ramassage. Une sous-commission de répartition des récepteurs, composée de trois membres, a été créée. M. Adrien Martin, chef de

service et président de la commission locale de Lausanne, a été désigné membre en qualité de représentant de la Suisse romande. Cette commission a pris la décision suivante :

1. Elle a renoncé à l'adoption d'une clé de répartition rigide, en partant de l'idée que les besoins des diverses régions seraient examinés par les trois commissaires dans un esprit de compréhension réciproque. Le représentant de chaque région examine donc les demandes qui lui parviennent et les transmet au président qui prend les dispositions nécessaires en vue de la livraison des appareils.
2. En principe, les appareils seront remis aux bénéficiaires non pas gratuitement, mais moyennant une contribution cantonale ou communale dont le minimum a été fixé à Fr. 50.—. On renoncera cependant à la perception de cette contribution dans les communes dont la situation financière apparaîtrait décidément trop précaire.
3. La commission a mis sur pied le texte d'un règlement et deux formules de questionnaire, cela dans les trois langues nationales.
4. Le président tient à jour une cartothèque dans laquelle chaque détenteur d'appareil aura sa fiche, ce qui permettra un contrôle régulier des livraisons, des réparations et, le cas échéant, des remplacements des appareils défectueux.

Signalons enfin que notre canton a reçu, cette année, 48 appareils à l'intention de nos classes défavorisées.

Documentation

Les feuillets de documentation « La Radio à l'Ecole » permettent aux élèves et aux maîtres de préparer judicieusement l'émission choisie ; ils continuent à être appréciés des uns et des autres.

Il a été suggéré de créer une deuxième publication destinée plus spécialement au corps enseignant afin de mieux l'orienter sur l'émission qu'il va offrir à ses élèves. Pour des raisons financières, malheureusement, nous devons y renoncer pour l'instant. A eux seuls, les « Feuillets de documentation » coûtent annuellemet plus de 25 000 francs, et les subsides que nous accordent les Départements cantonaux de la Suisse romande et les abonnements (4002) actuels sont bien loin de couvrir ce montant. Permettez-nous de vous prier de bien vouloir insister auprès de vos élèves à les engager à s'abonner à ces « Feuillets ». Un chaleureux merci.

Préparation à l'écoute

Si le maître veut tirer de l'émission un profit intéressant pour sa classe, il convient qu'il puisse réaliser les conditions les plus favorables d'écoute. L'émission ne doit pas surprendre les écoliers au milieu de ses occupations habituelles, sans préparatifs et sans transition. Il est donc indispensable que les enfants soient placés dans les meilleures conditions physiques et psychologiques avant que ne débute l'émission scolaire. Cette servitude de l'écoute exige de l'éducateur un effort de préparation et d'initiation qui ne peut être laissé au hasard de l'improvisation. Encore une fois, les « Feuillets de documentation » deviennent pour lui un précieux auxiliaire.

Gratitude

Permettez-moi encore d'adresser notre profonde gratitude à tous les collaborateurs des émissions scolaires, au président de la Commission de Lausanne, M. Adrien Martin, aux membres des Commissions locales, aux directeurs de nos deux studios, M. J.-P. Méroz, à Lausanne, et M. René Dovaz, à Genève, qui toujours mettent très aimablement à notre disposition un personnel qualifié, à la Société suisse de radiodiffusion qui couvre toutes les dépenses générales d'ordre administratif, aux studios qui prennent à leur charge les frais des émissions elles-mêmes ; et enfin à vous instituteurs et institutrices, un chaleureux merci ! N'est-ce pas vous qui engagez vos élèves à s'abonner aux « Feuillets », qui dans de nombreuses communes encore, mettez votre poste à la disposition de votre classe, à vous tous qui offrez nos émissions à vos élèves, et enfin, vous qui voulez bien nous faire parvenir les bulletins d'écoute, toujours appréciés par les membres de la Commission. Non seulement vous vivifiez votre enseignement, mais vous apprenez à nos enfants à écouter. Vous leur inculquez les principes qui leur permettront de faire de la radio un élément d'enrichissement au lieu d'être un facteur d'énervement, voire un bruit de fond quotidien dont ils ne sauraient plus se passer, tout en n'en retirant pas le moindre profit.

Ernest Bignens.
Membre de la Commission.

CADET ROUSSEL et ECOLIER ROMAND

Rapport d'activité. Année 1957

Cadet Roussel

De plus en plus, les enfants demandent images et couleurs. Sans pour autant sacrifier les textes, Mme Chevallaz s'est efforcée de les contenter.

Les concours rencontrent toujours le même succès ; celui d'été, « colliers et bateaux », a donné des résultats dignes de figurer dans une exposition.

Pour la première fois, des mots croisés très simples ont été proposés aux petits lecteurs.

Ecolier romand

Mme Schlemmer a toujours en vue le même but : habituer les enfants à utiliser leur journal et à en tirer le maximum ; c'est pourquoi le numéro de Pâques a proposé un concours nouvelle formule : « Mon portrait-éclair ». De très intéressantes réponses ont été obtenues.

Pour répondre au vœu du corps enseignant, des numéros consacrés à un seul sujet ont été préparés : la Norvège, le cheval, les chiens, les jeux. Le numéro consacré aux Indiens a emballé les enfants. Celui du 1er septembre qui annonçait l'augmentation du prix de l'abonnement traitait de l'imprimerie et enseignait aux lecteurs, phase après phase, comment est imprimé leur journal. Ce numéro fut très apprécié.

Exposition itinérante

Elle a été présentée au Locle du 3 au 6 avril et à Sion du 19 au 26 août ; à cette occasion, Mme Schlemmer et M. Tauxe ont donné une causerie au corps enseignant valaisan.

Propagande

En mai, le diapositif « L'Ecolier romand » et « Cadet Roussel » a passé dans 2 cinémas de Lausanne.

Mme Schlemmer et M. Tauxe ont présenté les deux journaux à nos futurs collègues de l'Ecole Normale de Lausanne. En outre, les instituteurs et les institutrices brevetés au printemps 1957 dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et le Jura bernois ont reçu pendant quelques mois « L'Ecolier romand » et « Cadet Roussel ».

La rédactrice continue ses tournées de conférences ; elle atteint plus particulièrement les parents par l'intermédiaire des sociétés paroissiales.

J. Born.

Nouveau communiqué Educatrices des petits

Comité : Mlle Madeline Gebhard (présidente), La Tour de Peilz. Mlle Marie-Thérèse Theintz (vice-présidente), Provence. Mlle Marie-Laure Meylan (caissière), Le Brassus. Mlle Alice Frei (secrétaire - correspondance), Lausanne. Mlle Yvette Goy (secrétaire procès-verbaux), Cully. Mlle Jacqueline Javet (prép. aux fournitures), Lausanne. Mlle Maya Bucherer (membre-adjointe), Lausanne.

Communiqué : nous serions reconnaissantes aux collègues de bien vouloir nous envoyer leurs jolis poèmes de Noël ainsi que ceux **pour la fête des mères.** Le comité en fera un choix qu'il mettra à la disposition de celles qui en exprimeront le désir. Les envois sont à adresser à Alice Frei, ch. de Renens 10, Lausanne. Merci d'avance ! Le comité

Avenches - Gymnastique

Tous les instituteurs et les institutrices de la région qui s'intéressent à la gymnastique (et à leur préparation mensuelle !) sont priés de se retrouver *chaque mardi* dès le 14 janvier 1958, à 17 heures.

Local : La Grenette (salle de gymn.).

Moniteur : P. Marchetti, professeur et maître de gymnastique.

Pour tout renseignement, téléphonez au (037) 8 34 81.

E. By.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

Cours à ski chaque mercredi après-midi, aux Paccots/Châtel-St.-Denis

dès le mercredi 22 janvier 1958. Ce cours est spécialement destiné à nos collègues débutants ou skieurs moyens. La moitié des frais de voyage, jusqu'à Châtel, sera remboursée aux membres de l'AVMG. Inscriptions et renseignements auprès de Bernard Buffat, ISS, maître de gymnastique à Pully. Le cours n'aura lieu qu'en cas d'enneigement favorable et de participation suffisante.

D'autres cours sont prévus. Voir « Educateur » du 18 janvier.

GENÈVE

Basket-ball

Voici les résultats du premier tour du Challenge de l'Amitié que disputent nos deux équipes :

UIG II - Faubourg BC	33-29
UIG II - Plan-les-Ouates	33-37
UIG II - CH Châtelaine	17-27
UIG II - Amicale sportive I	41-42
UIG II - CGTE II	31-26

Soit 5 matches, deux victoires et trois défaites.

UIG I - Parcs et promenades	39-16
UIG I - Amicale Sportive II	26-37
UIG I - Rapid Vernier I	49-21
UIG I - CGTE I	46-49
UIG I - Sporting Club II	53-43

Soit 5 matches, trois victoires et deux défaites.

La suite du championnat reprendra dans le courant de janvier. *Le coach.*

Les distinctions se suivent...

Nous présentons à notre collègue André Neuenschwander nos sincères et vives félicitations pour sa nomination au poste d'inspecteur ; nous lui souhaitons pleine satisfaction dans sa nouvelle fonction.

Ancien président de l'UIG, Neuenschwander est aujourd'hui président de la SPR ; il préside comme tel à l'organisation du prochain congrès, avec toute la conscience et tout le dévouement qu'on lui connaît.

J. E.

UAEE - Bientôt la fondue...

Que nos collègues retiennent cette date :

Mercredi 22 janvier 1958

C'est ce soir-là que nous nous réunirons autour du traditionnel et fumant caquelon, pour notre première séance de l'année.

Une partie récréative qui promet d'être fort savoureuse, agrémentera la soirée.

Quant au lieu où ces délices nous attendent, le voici :

Café des Touristes (alias Refuge valaisan)
22, place Cornavin

Inscrivez-vous dès aujourd'hui et jusqu'au mardi 21 janvier auprès de Mme S. Eigenmann, tél. 34 16 11.

M. M. S.

† J. E. Pellarin (1889-1957)

J. E. Pellarin fit ses études au Collège de Genève d'où il sortit en 1908 avec sa maturité pédagogique. Après une année de stage, il fut nommé sous-régent, en 1910, et chargé d'une classe à l'école de la rue des Eaux-Vives, école où il fit toute sa carrière (40 ans). Il se distingua par son sentiment du devoir accompli au plus près de sa conscience. Ce fut en outre un ami auprès de tous ses collègues. Feu M. l'inspecteur Louis Munier, et M. Edouard Menu, qui lui succéda, lui vouaient une grande estime et une sincère amitié. Edouard Pellarin accomplissait sans bruit et sans éclat son devoir, en s'attirant l'affection de ses élèves et l'estime de tous.

Ses qualités sportives, en particulier le football, étaient un attrait pour les garçons qu'il instruisait harmonieusement.

Après sept années de retraite, sa santé déjà ébranlée ne put se remettre de ses fatigues déjà anciennes.

C'est avec un profond regret que tous, maîtres et élèves, ayant appris sa mort, ont tenu à rendre les derniers honneurs à ce maître si modeste et si dévoué.

M. Bohn.

POUR VOS COURSES OU SORTIES SCOLAIRES

joignez l'utile à l'agréable, la connaissance au divertissement en visitant

LE CHATEAU D'ORON

Vous y verrez sa salle des gardes, de justice, sa bibliothèque, sa cuisine du XIIe siècle et ses salons richement meublés et ornés, on vous servira au château : thé, café, limonade.

Prix d'entrée : 0.30 par élève

NEUCHATEL

Cartel

Dernière séance de l'année : assemblée des délégués du 12 décembre. Présidence de M. Luc de Meuron.

Le budget de 1958 est présenté par le caissier, M. Claude Robert. A peu de chose près, recettes et dépenses se balancent. Il n'y aura donc pas lieu de modifier la cotisation due au cartel.

Durée du travail : Nous sommes en pleine période d'évolution en ce qui concerne la diminution des heures de travail. Le Locle est à l'avant-garde et s'achemine par étapes sûres et régulières vers la semaine de 40 heures pour le personnel de la Commune. Au canton de Vaud, on travaille, dans les cadres officiels, à l'adoption de la semaine de cinq jours. Cette question doit aussi préoccuper le corps enseignant dont le nombre d'heures de leçons n'est pas celui des heures de travail effectif. Nous la reprendrons sans tarder, soit déjà à notre prochaine séance, en janvier.

La rationalisation du travail administratif qui a suscité de sérieuses critiques chez les Vaudois ne paraît pas s'imposer avec la même acuité dans notre canton.

L'indice du coût de la vie a augmenté et va provoquer certainement la hausse des traitements selon le texte légal.

Défalcations dans la déclaration pour l'impôt 1958 : Il a été répondu à nos revendications et nous trouverons dans nos bordereaux les indications de nature à nous satisfaire.

Statut du corps enseignant : Une séance toute prochaine sera fixée pour en discuter avec M. Clottu, conseiller d'Etat, et M. Maurer, conseiller juridique.

Fonds de retraite : Le Comité du Fonds se réunira en janvier. La carence du personnel et l'obligation où sont les autorités de recourir à des éléments d'un certain âge pourrait provoquer des répercussions financières dont nous ne saurions accepter de faire les frais.

Relations avec le Comité directeur de Zurich : L'entrevue prévue pour cet automne a dû être renvoyée à une date ultérieure.

L'assemblée unanime (moins 2 abstentions) exprime le désir d'engager un troisième homme au secrétariat romand, à Lausanne, étant donné l'accroissement des effectifs et parallèlement celui du travail administratif, du nombre des démarches à entreprendre, etc.

Congrès fédératif de 1958 : Il pourrait être l'occasion du changement des initiales VPOD que presque personne n'est capable de traduire. Les initiales FSP (Fédération des Services Publics) recueillerait volontiers notre adhésion.

Cette fin d'année est tout indiquée pour remercier chaleureusement notre président, l'homme à qui rien n'échappe et qui discerne d'emblée toutes les faces d'un problème, et M. R. Deppen, le secrétaire romand, dont les avis sont si précieux et la compétence indiscutable. Leur autorité et leur dévouement sont reconnus de chacun.

W. G.

Anniversaire

Les autorités viennent de fêter notre vaillante collègue, Mlle Simone Jacot qui, depuis 25 ans, se dévoue sans compter pour ses petits élèves qu'elle aime avec ferveur. Mlle Jacot enseigna d'abord un certain temps en Tchécoslovaquie. Puis elle fit un brevet d'enseignement ménager et se voua à cette discipline spéciale durant plusieurs années à La Chaux-de-Fonds. Préférant l'enseignement général, notre collègue prit ensuite la tête de la classe du Verger, sur Le Locle, école de banlieue à tous ordres, puis vint au Locle où elle trouva une pleine satisfaction à travailler parmi les petits qu'elle dirige avec beaucoup de sens pédagogique, de fermeté et de compréhension. En une cérémonie discrète, M. Jeanneret, inspecteur, M. Bütikofer, directeur, le président de la Commission scolaire, M. Hasler, président de la SPN - VPOD, et un collègue de bâtiment, M. J.-D. Favre, dirent tous les mérites de cette excellente institutrice. Nous joignons nos félicitations et nos vœux chaleureux aux leurs.

W. G.

Encouragement

Au moment où l'école primaire qui nous est très chère, est malmenée par la voie des journaux ou dans certaines conférences, nous sommes heureux de lire dans la revue mensuelle « Trente jours » l'expression de la reconnaissance d'un de ses collaborateurs. Celui-ci affirme qu'elle marque un peuple ; il rappelle l'hommage que lui ont rendu de grands hommes ; il lui reconnaît accomplir la tâche qui lui est assignée d'apporter les rudiments indispensables de toutes les disciplines ; il la loue de développer le sens de l'observation et de la mémoire, d'éveiller l'attention de l'enfant, de lui apprendre à se concentrer, à persévérer, à juger de ses capacités et de ses insuffisances aussi. Plus encore, l'école primaire introduit l'enfant à la vie sociale et fait son éducation morale. Si beaucoup des citoyens qu'elle forme restent modestes, elle les conduit à la dignité d'hommes capables de remplir le rôle de parents et d'ouvriers dans la communauté humaine.

Nobles propos qui pourraient paraître flatteurs, mais qui sont trop peu courants pour nous laisser indifférents. Ils sont de nature à ranimer la flamme de notre enthousiasme et nous encouragent très réellement.

Les détracteurs de notre école sont subjectifs. Nous ne les prenons pas toujours au sérieux, heureusement ! Mais, éant absolus et exclusifs, ils réussissent à semer le doute, à saper la confiance et la foi indispensables à tout travail constructif. Il n'était pas inutile, croyons-nous, de relever cet appréciable défi à la critique facile.

W. G.

Réforme de l'enseignement

La presse s'est emparée depuis quelques mois de cette question. Et il se trouve que, plus on en parle, plus nombreux apparaissent ses aspects et plus d'éléments nouveaux surgissent. Elle devient de plus en plus complexe. M. Henri Jaquet, président de la commune du Locle, un ancien collègue, donne, dans le journal du district, des échos de l'assemblée consultative des Commissions scolaires et Conseils communaux, et son opinion.

Il regrette que deux facteurs, la prolongation de la scolarité et la gratuité de l'enseignement secondaire, aient produit un engorgement des classes secondaires

CAFÉ ROMAND St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

inférieures qui nuit singulièrement au rendement de l'enseignement. Ceci au moment précis où l'industrie et les découvertes scientifiques réclament la formation d'une élite importante de techniciens et de spécialistes. Ces simples considérations justifient à elles seules un remaniement dans l'organisation des études. Il paraît primordial à M. Jaquet une mise au point exacte des programmes respectifs de l'école primaire, de l'enseignement secondaire et du gymnase ; de déterminer l'âge d'entrée à l'école secondaire ou au gymnase (le même pour tous) ; d'empêcher que des enfants de moins de 14 ans, habitant un village éloigné, soient obligés d'être séparés de leur famille pour poursuivre leurs études.

M. Jaquet saluerait avec la plus grande satisfaction l'innovation en pays neuchâtelois d'une catégorie de maîtres existant déjà dans d'autres cantons : les maîtres secondaires sans licence mais ayant une préparation supérieure aux instituteurs ordinaires, telle que, par exemple, celle des maîtres primaires supérieurs dans le canton de Vaud. Ce serait une solution des plus heureuses en particulier à l'intention des enfants des communes éloignées des grands centres.

Enfin, l'auteur de l'article qui nous intéresse rend hommage à notre école en disant que l'enseignement public neuchâtelois est excellent, d'une manière générale, bien que son organisation ne soit pas suffisamment moderne. W. G.

VPOD - SPN section du Val-de-Ruz

Assemblée générale annuelle, à Cernier (classe de M. Ch. Guyot), à 13 h. 45, *le 29 janvier 1958.*

1. Ordre du jour statutaire.
2. Conférence, avec film et clichés, par *M. P.-E. Farron,* inspecteur cantonal des forêts, sur *Impression d'un voyage en Yougoslavie.*

Tous les membres du C.E.P. sont très cordialement invités. *Le Comité.*

EN MARCHE VERS LE CENTENAIRE

Comité d'organisation du centenaire

A. *Membres désignés par le Comité central SPN-VPOD :*
M. Paul von Allmen, Neuchâtel, Crêt Taconnet 36.
Mlle Gilberte Lœffel, Neuchâtel.
Mlle Elsy Gentil, Neuchâtel.

B. *Membre et collaborateur désignés par le comité SPN non affilié à la VPOD :*
M. Jean Carrard, Corcelles.
Mlle Ruth Jeanneret, Peseux.

C. *Membres désignés par les comités de sections :*
M. André Schenk, Dombresson.
M. Marcel Oberli, Peseux.
M. Gilbert Landry, Le Locle.
Mlle Suzanne Voumard, La Chaux-de-Fonds.
M. Pierre von Allmen, Travers.
Mlle Hélène Peter, Neuchâtel.

D. *Collaborateurs désignés par les Comités de sections :*
Mlle Geneviève Fallet, Dombresson.
M. Francis Wolf, La Chaux-de-Fonds.
Mlle Anne-Lise Petitpierre, Môtiers.
Mlle Simon Favre, Le Locle.
Mlle Irène Avondo, Peseux.
M. Albert Duckert, Neuchâtel.

Bureau du comité :

Président :
Paul von Allmen, Neuchâtel, Crêt Taconnet 36.

Secrétaires :
Suzanne Voumard, La Chaux-de-Fonds
Elsy Gentil, Neuchâtel
Gilberte Lœffel, Neuchâtel.

Caissier : Marcel Oberli, Peseux. Pv. A.

Echos de l'Ecole secondaire

Du rapport annuel de M. Aeschimann, directeur de l'Ecole secondaire du Locle, nous relevons quelques remarques qui montrent bien pourquoi le problème d'une réforme se pose avec une certaine acuité :

« Nous nous réjouirions sans réserve de l'afflux des » élèves si nous avions l'assurance que tous y viennent » pour la bonne cause ; à voir la proportion des échecs » à la fin de chaque année scolaire, nous devons bien » constater que beaucoup s'y inscrivent à la légère. » L'accession aux études moyennes et supérieures ne » saurait être considérée comme un droit que le premier » venu peut revendiquer ; c'est avant tout un privilège » qui comporte de la part des élèves et des parents des » obligations trop souvent négligées, des renoncements » que beaucoup ne veulent plus consentir. Il est certain » que la réorganisation de l'enseignement secondaire, » question qui fait actuellement l'objet d'une étude » poussée sur le plan cantonal, devra imposer des con- » ditions d'admission plus strictes... »

Cette conclusion rencontre donc très bien l'un de nos desiderata, celui d'exiger un sérieux examen d'entrée à l'Ecole secondaire qui éliminerait le trop grand nombre de prétentieux incapables.

Au reste, ces constatations ne sont que corroborées par les résultats. En effet, les échecs, l'an dernier, continuaient à dépasser les normes acceptables : 16 % en 1re année secondaire, 27 % en 2e. Et il fallait compter en outre un 10 % de promotions conditionnelles... W. G.

ÉCOLE NORMALE

Mise au concours

Poste de maître de classe expérimentale au Collège de la Maladière, Neuchâtel

Le département de l'Instruction publique, d'entente avec la Commission scolaire de Neuchâtel, met au concours un poste de maître de classe expérimentale.

Obligations : légales.

Les candidats doivent en outre satisfaire aux obligations consignées dans le cahier des charges.

Traitement : légal.

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1958-1959.

Adresser les offres de service, avec curriculum vitae et pièces à l'appui, au département de l'Instruction publique, Château de Neuchâtel, et en aviser M. S. Humbert, président de la Commission scolaire de Neuchâtel, jusqu'au 18 janvier 1958.

Le concours est ouvert aux instituteurs ayant une certaine expérience pédagogique. Les titulaires d'une classe de la ville de Neuchâtel peuvent postuler la fonction de maître de classe expérimentale.

Le cahier des charges sera remis aux intéressés par la direction de l'Ecole normale.

Neuchâtel, 4 janvier 1958.

Le chef du département : Gaston Clottu.

Association cantonale neuchâteloise des Maîtres d'Education physique

Pour la saison d'hiver, notre association organise deux cours de ski, formant, en principe un tout.

1. *Le dimanche 12 janvier à la Vue-des-Alpes, de 9 h. à 17 h.*

A midi, repas en commun au Restaurant de la Vue-

des-Alpes. Les participants s'occupent eux-mêmes de leur transport.

2. *Les samedi et dimanche 8 et 9 février à Tête-de-Ran.*

Logement et subsistance à l'Hôtel de Tête-de-Ran. Rendez-vous le samedi dès 14 h. 30 à l'Hôtel de Tête-de-Ran ; les participants s'occupent également de leur transport.

Les deux cours seront indemnisés. Il est indispensable pour l'organisation, de s'inscrire et de s'excuser si l'on ne peut prendre part à l'un ou l'autre cours.

Inscriptions au plus vite auprès de M. André Vuille, Numa Droz 117, La Chaux-de-Fonds.

JURA BERNOIS

ECOLE NORMALE DES INSTITUTEURS
PORRENTRUY

Examens du brevet primaire

Pour pallier à la pénurie d'instituteurs, le Conseil exécutif avait décidé le 14 juin 1957, que les élèves des classes supérieures de nos écoles normales seraient libérés de leurs études de la manière suivante :

a) du 1er octobre au 31 décembre 1957, les élèves de l'Ecole normale de Delémont, avec examen final en mars 1958 ;

b) du 1er janvier au 31 mars 1958, les élèves de l'Ecole normale de Porrentruy avec examen final en décembre 1957,

le brevet n'étant remis aux unes et aux autres qu'au printemps 1958.

Les examens prévus se sont déroulés à Porrentruy les 16, 17, 18 et 19 décembre. Les quinze candidats qui s'y présentaient ont réussi ces épreuves. Il s'agit de MM. Blaise von Allmen, Tavannes ; Michel Aubry, Muriaux ; Jean-Pierre Bœgli, Delémont ; Otte Borruat, Cortébert ; Alain Crevoisier, Lajoux ; Vital Flotiront, Bévillard ; Claude Haenggli, La Neuveville ; Yvan Hirschi, Le Fuet ; Jean-Maurice Imhoff, Delémont ; Claude Jeandupeux, Les Breuleux ; Eric Stœckli, Le Noirmont ; Marc Schaller, Vicques ; Jean Robert-Charrue, Moutier ; Norbert Paroz, Tavannes ; Laurent Worpe, Bienne.

Tous entreront immédiatement en fonction dans nos localités jurassiennes.

Il appartenait à M. E. Reusser, président de la Commission du brevet d'exprimer à la direction et au corps enseignant de l'Ecole normale les remerciements de la Commission du brevet pour l'excellent travail de formation accompli dans un temps record, et de féliciter chaleureusement ces jeunes pédagogues.

M. Guéniat, directeur, a fait part à M. Reusser, qui quitte la Commission du brevet après 44 années de service au sein de celle-ci, de sa reconnaissance et de celle de l'Ecole normale pour la manière distinguée avec laquelle il a accompli ses délicates fonctions de président. Puis il a adressé des paroles de cordialité à M. Steiner, directeur du programme de Delémont, successeur de M. Reusser à la présidence, ainsi qu'à M. H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire de Reconvilier, nouveau membre de la Commission du brevet.

Nous souhaitons aux lauréats plein succès dans leur mission d'éducateurs. *Dr Guéniat, dir.*

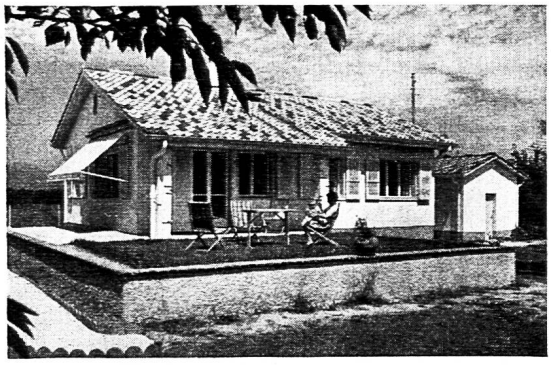

Pourquoi payer une location élevée ?

alors que pour un prix égal vous pourriez être logés dans votre propre maison, exécutée selon vos goûts et vos désirs, tout en vous assurant un excellent placement de vos capitaux.

Demandez, sans engagement, le conseil des spécialistes de la maison familiale : villas-chalets, villas « **Novelty** », bungalows, maisons « **Multiplan** », pavillons de vacances, etc.

Références dans toute la Suisse.

WINCKLER S. A. FRIBOURG

La bonne adresse pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

HALLE AUX MEUBLES S.A.
TERREAUX 15
Lausanne
Au bout du trottoir Métropole
Face Eglise des Terreaux

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

MUTUELLE VAUDOISE ACCIDENTS

Votre assurance accidents aux conditions de faveur de la S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue P. Jaquier, inst., Prieuré 4, Nyon

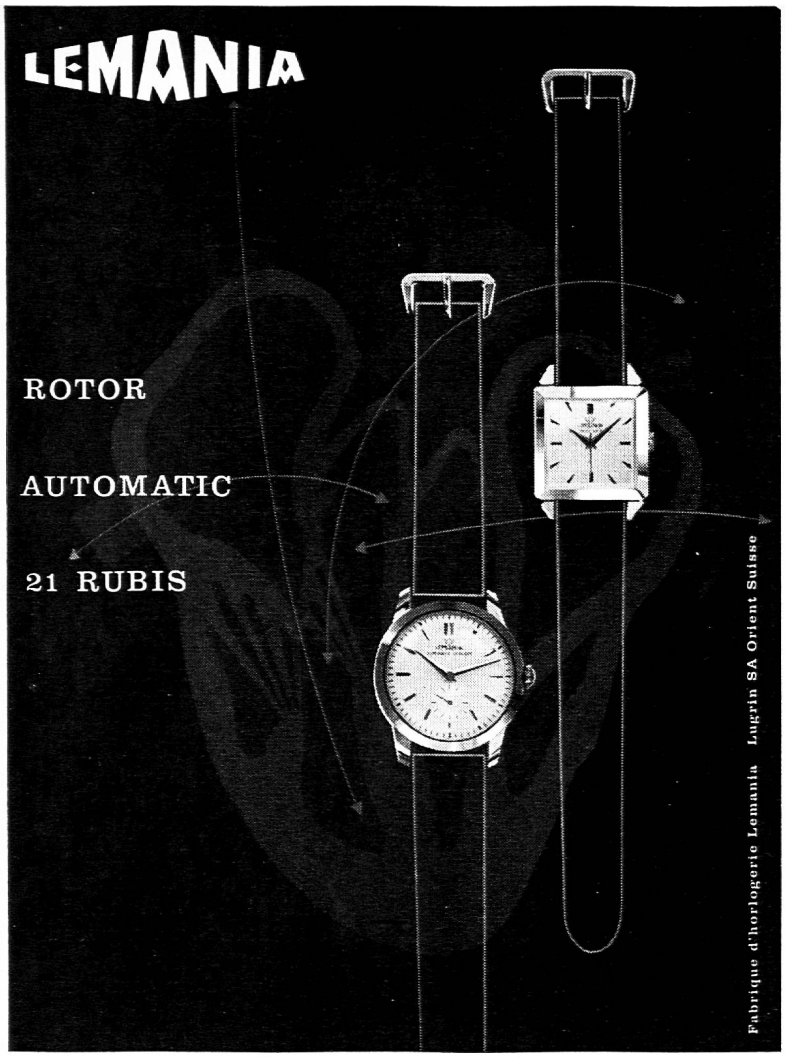

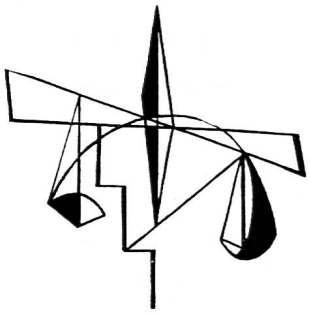

« Sans frontières »

C'est sous la devise « Utan Gränser », mots suédois qui signifient « sans frontières », qu'a eu lieu cette année, à Stockholm, le Congrès de l'Alliance coopérative internationale. Elles sont illimitées, en effet, les possibilités qu'ont nos sociétés coopératives de rendre service à leurs membres.

C'est ainsi que le Séminaire coopératif, centre éducatif et culturel de l'Union suisse des coopératives de consommation (U. S. C.), se met

au service de tous, jeunes et vieux.

Par ses soins et sous ses auspices, des Expositions itinérantes, comme « L'art à l'école », parcourent le pays; les concerts de l'Orchestre de chambre de Zurich, dirigé par Edmond de Stoutz, suscitent de l'enthousiasme en quantité d'endroits, jusque dans les milieux populaires qui d'ordinaire ne fréquentent pas les salles de concert; Sidney Bechet, le roi du jazz, révèle à des milliers d'auditeurs les beautés de la musique de jazz classique.

Quant à elle, la succursale romande du Séminaire coopératif organise à Chexbres des cours, des conférences et des entretiens, auxquels sont conviés les représentants des milieux les plus divers. Bien des éducateurs romands se souviennent des « Entretiens » 1956, consacrés à « L'enfant en âge de scolarité » et de ceux de cet automne qui avaient pour thème « L'accès à la culture ». Les journées féminines, les rencontres éducatives de ménagères, les colloques réservés à la jeunesse, en particulier le « Week-end des jeunes » qui rassemble sur un terrain politiquement et confessionnellement neutre des jeunes de tous les mouvements et de toutes les tendances, enfin des cours de toutes sortes destinés au personnel des coopératives, tels sont en bref les occasions de se cultiver qu'offre le Séminaire coopératif.

Le Secrétariat romand du Séminaire coopératif, chemin des Planches 32, Prilly sur Lausanne, téléphone (021) 25 97 96 enverra de la documentation aux intéressés; il est également prêt à répondre à toute demande de renseignements.

Séminaire coopératif, Muttenz et Chexbres

Conditions de faveur

pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande contractant des assurances individuelles et de responsabilité professionnelle

Bibliothèque Nationale Suisse
Berne

J. A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX